

**BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT**  
**PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

**INTEGRAAL VERSLAG**  
**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**PLENAIRE VERGADERING VAN VRIJDAG 21 DECEMBER 2018**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 21 DÉCEMBRE 2018**

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.  
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.  
Ne pas citer sans mentionner la source.

## PRÉSIDENCE : M. CHARLES PICQUÉ, PRÉSIDENT.

- *La séance est ouverte à 9h08.*

**M. le président.**- Je déclare ouverte la séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 21 décembre 2018.

[105]

### EXCUSÉS

**M. le président.**- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Catherine Moureaux ;

- Mme Corinne De Permentier.

[107]

### PROJET D'ORDONNANCE

#### PROJET D'ORDONNANCE VISANT À ÉTABLIR UNE ALLOCATION DE LOGEMENT EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE (NOS A-749/1 ET 2 – 2018/2019).

##### *Discussion générale*

**M. le président.**- La discussion générale est ouverte.

**M. Michel Colson, rapporteur.**- Je profite de l'absence du vice-président pour vous signaler que l'excellent rapport écrit a été rédigé dans des délais très serrés. M. De Wolf et moi-même avons convenu de nous référer à ce rapport écrit vu l'ordre du jour très chargé de ces deux journées de séance plénière. Nous espérons ainsi faire gagner du temps à notre assemblée même si, finalement, nous risquons de disposer de trop de temps, vu ce zèle. Nous en sommes marris.

[113]

**M. Vincent De Wolf, rapporteur.**- M. le président, vous savez que ce dossier, qui traîne depuis vingt ans, est désormais mené au pas de charge. Peut-être est-ce lié aux élections ? Je n'ose le croire, mais on ne sait jamais : l'occasion fait parfois le larron. Puisque l'ordre du jour était particulièrement embouteillé lors de ces deux journées, M. Colson et moi-même avons donc en effet décidé de nous référer à l'excellent rapport écrit. Cependant, nous allons intervenir dans le débat et nous sommes prêts, comme les scouts dont je n'ai jamais fait partie.

[117]

---

**M. Vincent De Wolf (MR).**- C'est un plaisir de prendre maintenant la parole en mon nom propre dans un grand dossier comme celui-ci devant une assemblée aussi fournie ! Même la ministre n'est pas là. Décidément, ces débats parlementaires sont de plus en plus ubuesques...

Ceux qui ont un peu d'ancienneté dans cette assemblée savent que le débat sur l'allocation-loyer n'a rien de neuf. Depuis environ quinze ans, le nombre de personnes qui attendent un logement social ne cesse d'augmenter. À mes débuts en tant que parlementaire bruxellois, 30.000 ménages étaient en attente, aujourd'hui, ils sont 43.000. J'ai assisté à la succession des secrétaires d'État chargés du Logement : Mme Dupuis, qui avait identifié des logements, puis M. Doukeridis. Avant eux, c'était M. Hutchinson. Chacun a fait son plan et ses annonces de constructions d'autant de logements sociaux, d'autant de logements moyens, d'une alliance habitat, etc.

Le résultat de ces agitations est plutôt dérisoire : bon an, mal an, c'est à peine une centaine de logements qui furent annuellement créés par les pouvoirs publics.

Eh bien ! Voilà la ministre qui arrive.

*(Remarques de Mme Fremault)*

Ah, vous étiez coincée dans l'ascenseur !

[119]

C'est M. Michel Lemaire, l'homme qui a qualifié notre parlement de "résolutionnaire", qui, en 2002, a déposé la première proposition d'allocation-loyer valable pour cinq années pour tout ménage inscrit sur les listes d'attente pour un logement social.

La même année, les députés libéraux Olivier de Clippele et Marion Lemesre ont déposé un texte allant dans le même sens. Il s'agissait d'un chèque logement. Honte à eux, ils prévoyaient d'allouer ce chèque logement au bailleur ! À l'époque, ils proposaient que toute personne ne disposant pas d'un logement ait le droit de solliciter une aide financière suffisante pour pouvoir se loger décemment, en complément de ses autres revenus.

L'ambition était de soutenir 10.000 ménages en allouant une allocation minimale de 100 euros par mois en 2002. Cela correspond plus ou moins à ce que vous proposez aujourd'hui.

*(Remarques de Mme Fremault)*

Aujourd'hui, dix-huit ans plus tard, si vous faites le calcul, vous verrez que l'ordre de grandeur est assez similaire.

Le plaidoyer du MR en faveur de l'allocation-loyer n'a pas changé. Nous avons indiqué qu'il fallait aider les ménages remplissant les conditions d'accès au logement social et qu'il fallait lutter contre la ghettoïsation des quartiers bruxellois. Comme vous avez pu le constater en Commission du logement, j'ai toujours mené ce combat pour éviter que nous ne reproduisions le schéma des banlieues parisiennes. Je n'ai cependant pas été suivi, et l'on a vu les drames que cela a pu provoquer dans certains quartiers. Je crains d'ailleurs que ce ne soit pas fini !

---

Nous proposons aussi de soutenir les grands ménages en modalisant l'allocation-loyer en fonction de la composition de ceux-ci.

[123]

En 2002, 2004, 2010 et 2015, le MR avait déposé des propositions qui auraient pu permettre la mise en place d'une véritable allocation-loyer. Nos propositions visaient à confier au gouvernement le soin de fixer le montant, les seuils de revenus et les seuils de loyers. Je souligne la détermination du groupe libéral, notamment Olivier de Clippele et Marion Lemesre qui, de manière constante, ont persisté dans la défense de ces textes qui traduisaient notre volonté de soutenir les ménages dotés de faibles revenus et d'aider ceux qui attendent parfois dix ans avant d'obtenir un logement.

À chaque fois, nous nous sommes heurtés à la détermination farouche et constante de la famille socialiste, essentiellement Mme Carthé qui était très vigoureusement opposée à l'allocation-loyer généralisée. Selon elle, ce dispositif allait entraîner une inflation du montant des loyers et, dès lors, avoir un effet pervers. Il y avait cette volonté absolue d'encadrer et de contrôler les loyers.

M. Hutchinson avait fait réaliser une étude par l'Université libre de Bruxelles (ULB) et le Département d'économie appliquée de l'Université libre de Bruxelles (Dulbea). L'idée était de contraindre le marché privé de la location au lieu de privilégier un système qui, d'une part, donnait des moyens au locataire et, d'autre part, rassurait les propriétaires tout en limitant les possibilités d'augmentation des loyers.

Pour notre part, nous avons proposé un système tripartite assorti d'un contrat et d'un engagement à ne pas relever le loyer pendant neuf ans.

[125]

La majorité aura persisté pendant quinze ans ! Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'accouchement fut long.

Malgré des situations assez grotesques, le cdH a toujours soutenu l'allocation-loyer. Je souhaite vous rappeler quelques éléments :

- l'allocation-loyer a d'abord été limitée aux seuls logements communaux, à savoir les logements du CPAS et les logements de la Régie foncière ;

- à l'époque de M. Doulkeridis, il y avait des allocations-loyers mensuelles de moins d'un euro par mois, une allocation-loyer étant due au contrat de quartier à la suite du vote d'une initiative libérale introduite au sein du parlement ;

- une allocation pilote encadrée dans les conditions d'octroi étaient multiples et restrictives et elle resta longtemps dérisoire : sur toute la Région, seuls douze ménages ont été aidés en 2014 et leur nombre s'élève à 137 en 2017.

Aujourd'hui, elle est portée par la ministre Fremault qui est en train de répondre à un appel téléphonique...

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Vous me reprochez d'avoir deux minutes de retard parce que je suis coincée dans l'ascenseur et votre parlementaire, qui porte le dossier, n'est même pas présent !

**M. Vincent De Wolf (MR).**- J'espère ne pas vous déranger dans votre communication privée avec M. Maron.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- La ministre ne peut justement pas se passer de lui.

**M. Vincent De Wolf (MR).**- Mme la ministre, vous m'interrompez pour dire n'importe quoi ! À un moment donné, il y a des limites à tout !

[137]

Les évidences qui ont justifié l'allocation-loyer sont les suivantes :

- stagnation du montant des loyers sur le marché locatif ;
- baisse du loyer bien que l'accès au logement reste difficile ;
- insuffisance du parc de logements publics à finalité sociale malgré les moyens injectés ;
- diversité des réponses à donner par les pouvoirs publics. On sait que seules les agences immobilières sociales (AIS) ont fonctionné, ainsi que quelques initiatives privées, parfois soutenues par certaines communes.

Le MR restera cohérent avec ses propositions antérieures. Même si nous déplorons que ce soit sans doute l'arrivée prochaine des élections régionales qui a fait que, à marche forcée et durant la période budgétaire, nous ayons dû voter ce texte, nous le soutiendrons.

Nous considérons que les critères d'accès au logement étendus à tous les ménages candidats locataires à un logement social - c'est-à-dire l'allocation-loyer généralisée que le Parti socialiste a toujours voulu éviter - sont une solution pour aider ceux que la vie a fragilisés. Cela permettra de surcroît l'instauration d'une véritable politique d'aide au logement en Région bruxelloise.

Ce dispositif nous paraît pouvoir devenir une réponse publique sérieuse pour limiter les effets des échecs des politiques publiques depuis vingt ans. Il permettra de doter les pouvoirs publics d'une capacité d'aide lorsqu'il faut constater que certains ménages vivent dans des logements non conformes aux normes de sécurité, de salubrité et de confort.

En revanche, seul bémol - nous l'avons souligné en commission et nous y resterons attentifs - : les moyens budgétaires qui y sont consacrés nous paraissent limités. En effet, nous sommes passés de 12 millions d'euros en 2018 à 10 millions en 2019 pour les moyens prévus pour cette mise en œuvre de l'allocation-loyer, et ce alors que les montants sont revus à la hausse. On passe d'une fourchette de 160 à 280 euros par mois contre 150 euros en 2017.

[139]

Nous pensons donc que l'enveloppe financière assignée à cette allocation est trop faible. Mon groupe restera attentif à la date d'entrée en vigueur du texte, à la suffisance des moyens budgétaires et à la façon dont les arrêtés permettront d'exécuter cette ordonnance. Telle est, exposée succinctement, la position du groupe MR sur ce sujet très important.

---

*(Applaudissements)*

[143]

**De heer Arnaud Verstraete (Groen).**- Ik dank de opstellers van het verslag voor hun goede werk in moeilijke omstandigheden, maar ik wijs erop dat er een foutje in het verslag is geslopen. Ik word er namelijk fout in geciteerd, want ik zei uiteraard niet dat het overgrote deel van de Brusselaars geen woning heeft. Er is wel sprake van een huisvestingscrisis, maar zo erg is het nu ook weer niet.

Wat ik bedoelde, is dat een te groot deel van de inwoners van het Brussels Gewest vandaag in armoede leeft, onder andere doordat de huur voor hun woning te hoog ligt. Vaak gaat het dan ook nog eens om een onaangepaste of ongezonde woning.

Daarom is Groen voorstander van een huisvestingstoelage, op voorwaarde dat die de prijzen niet doet stijgen en ze voor kwetsbare burgers echt een verschil maakt. Dit ontwerp zit wat dat betreft tussen de twee in.

Tot nu toe is het Brussels Gewest nooit verder geraakt dan wat experimenten met enkele honderden begunstigen. Nu wordt de huisvestingstoelage veralgemeend en hebben bovendien in theorie vijf bijkomende categorieën er recht op. Daardoor hebben voortaan meer dan tienduizend Brusselaars recht op een huisvestingstoelage.

Tegelijkertijd legt de regering echter een reeks beperkende voorwaarden op, waardoor ze schat - ik citeer minister Fremault - "dat maximaal drie- tot vijfduizend personen de toelage zullen ontvangen". Dat is minder dan de helft van de groep die er officieel recht op heeft.

[145]

De minister gaat ervan uit dat heel wat mensen de toelage niet eens zullen aanvragen of dat ze überhaupt uitgesloten worden, bijvoorbeeld omdat de woning die ze huren, ongezond of onaangepast is. Groen betreurt dat. Diegenen die niet anders kunnen dan dit soort woningen huren, maken bijgevolg geen kans op een toelage en worden de facto dubbel gestraft.

Uiteraard hebben we begrip voor het standpunt van de minister dat de regering huisjesmelkers niet wil bevoordelen. Groen stelt dan ook voor om, in het kader van de strijd tegen de huisjesmelkers, te zorgen voor nog meer inspecties en voor het in kaart brengen van de ongezonde woningen. Het is belangrijk om de last voor de renovatie niet op de schouders van de huurders maar op die van de verhuurders te leggen.

Het oorspronkelijke ontwerp bevatte de voorwaarde tot inspectie van de woningen. Die werd gelukkig afgezwakt door een amendement van de meerderheid. Daardoor moet niet elke woning systematisch geïnspecteerd worden, al blijft de optie er wel.

Kwetsbare huurders hebben het vandaag al lastig genoeg. Het mag dan wel verboden zijn, maar de realiteit is dat verhuurders nu eenmaal vragen naar een bewijs van inkomsten. Kandidaat-huurders kunnen niet anders dan dit voorleggen en de verhuurder kan onmiddellijk zien dat ze moeten leven van een leefloon. Vaak worden ze enkel daarom al geweigerd. Als er dan ook nog een grote kans is op een woninginspectie, wordt de kans op weigering voor deze kandidaat-huurders nog groter. Op dat vlak is de commissie er alleszins in geslaagd om vooruitgang te boeken.

[147]

Groen vindt een huisvestingstoelage een goede zaak, maar een volgende regering zal de draad moeten oppikken. Ze zal de huurprijzen moeten omkaderen om te voorkomen dat die ongewenst stijgen. Ze zal er daarnaast moeten voor zorgen dat mensen in financiële moeilijkheden makkelijker een betaalbare woning vinden. Ze zal bovendien een toereikend budget beschikbaar moeten stellen en erop toezien dat niet de huurders worden gestraft voor een ongezonde of een onaangepaste woning, maar dat het de verhuurders zijn die voor hun verantwoordelijkheid worden geplaatst.

*(Applaus bij Ecolo)*

[151]

**Mme Caroline Désir (PS).**- Tout d'abord, je tiens à remercier les services et les collègues pour leur excellent travail. Pour certains d'entre vous, ces débats ont un air de déjà-vu, ce dossier remontant presque à l'instauration de notre parlement. À travers trois législatures, cette thématique a suscité le dépôt de nombreux textes, diverses interpellations et même une expérience pilote sous la dernière.

Comme je l'ai dit en commission, mon groupe n'y était pas favorable, notamment en raison des effets pervers qu'une telle mesure risquerait d'engendrer. Nous avons donc veillé, lors de l'élaboration de cet accord de majorité, à ce que l'allocation-loyer soit bien liée à un système d'encadrement des loyers via l'établissement d'une grille indicative.

Bien que parfaitement loyal à l'accord de gouvernement, le texte soumis par la ministre nous a posé un certain nombre de questions au niveau de sa mise en pratique. Mon groupe, soutenu par l'ensemble de la majorité, a dès lors déposé une série d'amendements en vue de rendre cette mécanique plus praticable.

Je reviendrai uniquement sur l'amendement principal, qui vise à supprimer l'obligation de visite du bien pour l'octroi de l'aide, cet élément pouvant entraver la mise en œuvre du mécanisme, risquant in fine de retarder la conclusion du bail.

Je remercie la ministre, ses collaborateurs et le gouvernement pour la marge de liberté offerte aux députés de la majorité concernant ce texte, liberté qui nous a également permis, tout au long de la législature, d'amender les textes. Cela souligne l'importance du rôle joué par les parlementaires dans l'amélioration des textes qui leur sont soumis. Cette ouverture tient peut-être au fait que la ministre, elle-même parlementaire par le passé, est restée attachée à la liberté parlementaire et je l'en remercie.

[153]

Pour en revenir au texte même de l'ordonnance, son mécanisme est séduisant parce qu'il offre une aide réelle quasi immédiate et que son champ d'application a été considérablement élargi. En mon nom et au nom de mon groupe, je trouve que nous ne pouvons pas boudier un tel mécanisme quand on connaît les délais moyens d'attente pour obtenir un logement social.

Comme je l'ai répété en commission du logement, face à la crise du logement que nous connaissons, la seule solution est d'activer tous les leviers mis à notre disposition. Nous ne pouvons pas faire la fine bouche à propos de l'un ou l'autre mécanisme. Celui dont nous parlons aujourd'hui présente un réel intérêt puisqu'il viendra en complément de tout l'arsenal destiné à faire face à la crise du logement.

Néanmoins - et c'est un point important pour mon groupe -, la priorité doit rester la construction de logements sociaux. Ainsi que vous l'avez rappelé, Mme la ministre, ce sont des mesures complémentaires et

c'est bien ainsi que vous les envisagez. Mais je voudrais souligner l'importance de consacrer et d'amplifier tous les efforts de nos administrations pour construire des logements.

Il faut que les communes réticentes répondent favorablement aux ambitions régionales et la meilleure façon d'y parvenir consiste à informer les citoyens qui, pour de mauvaises raisons, craignent parfois la construction de logements sociaux à proximité de leur habitation. Nous ne pouvons rien céder sur ce point et nous devons donc trouver un mécanisme de coopération entre les communes et la Région.

Par ailleurs, ainsi que certains l'ont évoqué, la question budgétaire est centrale pour cette ordonnance, puisqu'elle reposera sur une enveloppe fermée. Les expériences passées, confirmées par l'administration du logement, indiquent que les moyens n'ont jamais été totalement utilisés. Il faudra donc faire un important travail de communication, mais aussi d'accompagnement, pour amener les potentiels bénéficiaires à introduire leur demande et faire en sorte qu'elle aboutisse.

[155]

Ce travail doit évidemment se faire à différents niveaux, mais il me semble que les CPAS et les asbl du secteur en particulier pourront jouer un rôle déterminant dans l'accompagnement des candidats locataires. Enfin, le gouvernement, dans le texte, étant fortement et largement habilité à agir, nous serons bien entendu particulièrement attentifs à la lecture de ces arrêtés qui ne sont pas encore disponibles.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

[161]

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Une allocation-loyer ou une allocation logement est-elle une bonne chose ? Il n'y a pas de réponse simple à cette question. Pour nous, une telle allocation n'est positive que si elle concerne des dizaines de milliers de ménages. Une mise en ordre des différents systèmes actuels et une centralisation des aides existantes, dont les allocations de relogement, seraient, certes, bienvenues, mais ne sont pas équivalentes à une allocation généralisée ou un système de grande ampleur.

Si l'on installe une véritable allocation-loyer, il importe de veiller à l'impact sur les prix. Mal menée, une allocation-loyer peut avoir un impact significatif sur le marché locatif. Une étude de 2004 de l'Université libre de Bruxelles (ULB) pointe qu'au-delà de 7.000 logements sous allocation-loyer, le risque d'augmentation des prix est réel. Or, le but de ce budget n'est évidemment pas de faire monter les loyers et d'enrichir les propriétaires tout en maintenant en l'état la précarité ; ce serait absurde. En 2005, une carte blanche signée par le PS, Ecolo et le cdH, en dialogue avec le Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH), plaidait en ce sens, suggérant d'instaurer concomitamment une allocation-loyer et un système de régulation du marché locatif.

Le gouvernement ne fait pas cela aujourd'hui. Il nous soumet un texte qui, malgré certains aspects positifs comme le regroupement des aides existantes, demeure fort ambigu et fort injuste.

Ce texte est ambigu car ses intentions ne sont pas claires. J'en veux pour preuve qu'il est soutenu à la fois par des groupes favorables au logement social, au logement public et à l'accès au logement, et des groupes qui s'y sont toujours opposés et se réjouissent d'un système finançant le marché locatif privé. Pour être plus clair, le PS est favorable au déploiement du logement public et social, avec, en parallèle, une allocation-loyer insérée dans un système de régulation du marché locatif. De l'autre côté, DéFI et le MR, peu favorables au déploiement de logements sociaux à grande échelle, voient ce système comme une manière de s'éloigner de cet objectif.



[163]

Le texte est aussi foncièrement injuste parce qu'il fait peser une charge excessive sur les locataires. En effet, nombre d'entre eux seront exclus de l'aide au logement sans faute de leur part, puisque les ménages qui loueront à un prix plus élevé que la grille des loyers seront doublement punis. Premièrement, ils paieront un loyer cher et deuxièmement, ils n'auront pas droit à l'aide au logement.

Nous savons pourtant que la grille des loyers est une moyenne qui intègre d'anciens baux qui étaient beaucoup moins chers. Sur le marché locatif actuel, les loyers sont malheureusement supérieurs. Comme ce parlement a décidé de ne pas réguler les loyers, alors que nous sommes compétents pour le faire depuis 2014, de nombreux loyers sont encore trop élevés. Que va-t-il se passer ? Les gens qui paient déjà des loyers trop élevés ne bénéficieront pas de l'aide au logement, alors que ce sont ceux qui en ont le plus besoin.

Il existe d'autres points sur lesquels ces locataires ne pourront pas agir et dont on les tient pourtant pour responsables en ne leur octroyant pas l'allocation-loyer, par exemple si le logement est estimé trop petit. Or de nombreuses familles ne peuvent occuper que de petits logements, vu leurs revenus.

Je rencontre régulièrement des familles comptant plusieurs enfants et qui vivent dans des studios ou dans des appartements une chambre. Ce n'est pas leur choix ! Si elles en avaient la possibilité, elles prendraient bien évidemment un logement adapté à la taille de leur famille. Elles sont cependant dans l'impossibilité de faire autrement. Ces personnes seront pourtant sanctionnées en n'ayant pas droit à l'allocation-loyer.

[165]

De même, si le logement est jugé non conforme ou si le bail n'est pas enregistré, les locataires ne bénéficieront pas de l'allocation-loyer.

Qui doit enregistrer le bail ? C'est le propriétaire. Pourquoi sanctionner les locataires pour des éléments dont ils ne sont pas responsables et auxquels ils ne peuvent échapper ? C'est complètement pervers et cela constitue, à nos yeux, un contre-usage de la grille des loyers, qui nous est chère.

La meilleure preuve de cette injustice et de ces exclusions abusives, c'est que le gouvernement annonce un public cible de 10.000 allocations-loyers à accorder. Or l'examen des lignes budgétaires montre que le budget affecté ne concerne que 5.000 familles. On sait donc dès le départ qu'en raison de ces conditions strictes, la moitié des ménages qui aurait dû bénéficier d'une aide n'en bénéficiera pas. Il est donc clair que ces personnes subiront une double peine : non seulement, elles devront payer un loyer plus cher pour un logement trop petit, mais elles ne seront pas non plus aidées.

Au final, le texte semble faire croire qu'il va réguler les loyers, mais il se limite en fait à la régulation des seuls loyers visés par l'allocation. Les citoyens, les travailleurs et les associations du secteur ne sont pas dupes.

Pour ces raisons, nous ne pourrions soutenir l'allocation-loyer telle quelle.

*(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo et de Groen)*

[169]

**Mevrouw Cielte Van Achter (N-VA).**- Het valt te betreuren dat we het verslag zo laat ontvangen hebben en dat een groot deel daarvan eerst nog ontbrak, meer bepaald de amendementen. Die zijn achteraf wel

---

toegevoegd. Dit is zeker geen kritiek op de diensten. Ik weet dat ze hard werken, maar het maakt ons parlementair werk wel moeilijk als we de documenten laattijdig in handen krijgen. Het maakt bovendien een interessant debat vandaag moeilijker.

De N-VA is een grote voorstander van huurtoelages, omdat die maatregel mensen ondersteunt die het moeilijk hebben op de huurmarkt. Een dergelijke maatregel haalt bovendien wat van de druk op de sociale woningen weg en geeft mensen een kans om hun leven zelf in handen te nemen.

Het huidige systeem was aan hervorming toe. Blijkbaar hebben er slechts 43 gezinnen gebruik gemaakt van die huurtoelage. Dat is uiteraard aberrant weinig. Veel meer gezinnen moeten ervan gebruik kunnen maken. Dat het huidige systeem absoluut niet werkt, blijkt trouwens ook uit de begroting.

[171]

We stellen ons niettemin vragen over de uitvoering van die nieuwe maatregel. Op de eerste plaats was de tekst van het ontwerp heel slordig opgesteld. De Raad van State heeft de vinger gelegd op heel wat vormfouten. Het was allesbehalve een voldragen werkstuk.

Voorts begrijp ik niet dat de openbare vastgoedmaatschappijen (OVM) en sociale verhuurkantoren (SVK) van het systeem worden uitgesloten, maar dat er wel nog een huisvestingstoelage kan worden toegekend voor woningen die mensen bij het OCMW of de gemeente huren. Als de huurprijs marktconform is, dan heb ik daarmee geen probleem. Als het echter al om een sociale huurprijs gaat, begrijp ik niet goed waarom er dan nog een bijkomende huisvestingstoelage zou worden toegekend. In dat geval moeten toch dezelfde regels van toepassing zijn als voor de SVK's.

[173]

Een andere opmerking is dat het niet verplicht is om elke woning te inspecteren. Ik begrijp dat dit in een aantal gevallen niet nodig is, maar daarover staat er niets in het ontwerp. In de praktijk zal de regering bepalen wanneer er al dan niet een huisbezoek moet gebeuren. Dat is toch wel een grote delegatie aan de regering. We hadden in het parlement moeten kunnen debatteren over de modaliteiten van een dergelijke inspectiemogelijkheid.

De huisvestingstoelage is een goed systeem, maar mijn fractie heeft nog steeds veel vragen over hoe een en ander in de realiteit zal verlopen en over de ruime delegatie aan de regering. Om die redenen zal de N-VA dit ontwerp van ordonnantie niet goedkeuren.

*(Applaus bij de N-VA)*

[177]

**M. Michel Colson (DéFI).**- Je ne vais pas jouer ici le rôle de celui qui a eu raison tout seul avant tout le monde. Tout d'abord parce que ce n'est pas exact, et ensuite parce que je sais qu'avoir raison tout seul en politique n'est pas toujours très efficace.

Je vois Denis Grimberghs et Michel Lemaire dans les gradins. Bienvenue !

Je me souviens avoir signé, en 2004 au nom du FDF, une contre-carte blanche à celle publiée dans le cadre de la campagne électorale régionale, cosignée par des personnalités issues du PS, du cdH et d'Ecolo et

---

appuyée par le Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH). Leur texte appelait déjà à la création d'une allocation-loyer.

J'avais signé cette contre-carte blanche en toute conscience, nourri que j'étais des résultats de l'étude du Département d'économie appliquée de l'Université libre de Bruxelles (Dulbea), dirigée par Robert Plasman. Il comparait grosso modo le système d'une allocation-loyer à un robinet budgétaire que l'on ouvrirait sans plus jamais pouvoir le refermer.

[179]

Quatorze ans plus tard, le groupe DÉFI votera cette ordonnance avec enthousiasme. Pourquoi ce changement d'attitude ? D'abord parce que le parc de logements sociaux gérés par les sociétés immobilières de service public (SISP) ne compte actuellement que 39.000 logements.

Malgré les moyens budgétaires importants alloués au Plan logement conçu par Alain Hutchinson, dans un gouvernement où siégeait le MR, et "mis en œuvre" par Mme Dupuis lors de la législature suivante, et à l'alliance habitat portée par Christos Doulkeridis, force est de constater que la Région de Bruxelles-Capitale ne produit, en moyenne, que 110 nouveaux logements sociaux par an, avec un encours de plus de 1,6 milliard d'euros. Si cela ne résonne pas comme un échec, il faut admettre que cela y ressemble.

J'avais déjà fait la démonstration, à l'époque où Mme Dupuis était secrétaire d'État, que le nombre de logements sociaux occupés avait diminué en cinq ans. Elle n'en était pas forcément responsable. La baisse pouvait s'expliquer par les plans triennaux et la difficulté des opérations tiroirs impliquant de loger les gens pendant que l'on rénove leurs logements.

En revanche, la demande de logements sociaux s'est significativement accrue au cours des quinze dernières années. Au 15 janvier 2018, on dénombrait 41.292 ménages inscrits sur les listes d'attente des SISP, tandis que le délai d'attente moyen est, aujourd'hui, estimé à neuf ans.

Dès lors, bénéficier d'un logement social apparaît pratiquement comme une aubaine. Et ce ne sont pas les mesures que nous avons soutenues et saluées, comme la fixation du bail à durée déterminée - qui ne produira d'ailleurs ses effets que d'ici quelques années -, qui sont de nature à nous rassurer par rapport à un public finalement laissé pour compte dans ce système qui devient inique.

[181]

La deuxième raison qui a poussé mon groupe à revoir son jugement est la suivante. Même s'il ressort d'une enquête récente de l'Observatoire des loyers que le marché locatif privé stagne dans notre Région, il n'en demeure pas moins que le loyer mensuel moyen est estimé à 700 euros. Ce montant s'avère bien entendu trop élevé pour les ménages précarisés qui ne perçoivent que de faibles revenus.

La troisième raison découle de la nécessité d'apporter des aides spécifiques aux ménages précarisés vu que l'offre de logements sociaux ne peut répondre à la demande. Faute d'obtenir un logement public, ces ménages n'ont d'autre alternative que de chercher un logement sur le marché locatif privé. La Région a donc développé des outils, tant dans le domaine du social acquisitif, via le Fonds du logement, que des agences immobilières sociales (AIS). Ces dernières représentent en quelque sorte une socialisation du parc privé, ainsi qu'une allocation-loyer encadrée sur une base volontaire. Ces deux systèmes fonctionnent, les AIS ayant dépassé la barre des 5.000 logements gérés cette année. Je reconnais que nous le devons au travail de Mme la ministre.

Au cours de la législature précédente et au nom de DéFI, Didier Gosuin et moi-même avons lancé l'idée de l'allocation-loyer encadrée dans le cadre d'une campagne électorale. Il est clair que nous planifions ainsi d'encadrer le loyer et non l'allocation. Celle-ci a été reprise avec d'autres mesures dans la déclaration de politique régionale de 2014, qui prévoyait expressément que notre gouvernement s'attaquerait à la concrétisation de ce dispositif au cours de la législature.

Il est vrai que les allocations-loyers précédentes n'ont rencontré qu'un très maigre succès. La première, initiée par Mme Dupuis, n'a pas fonctionné du tout, mais c'était volontaire. Ce fut à peine mieux pour celle de M. Doulkeridis, même si j'ai moins perçu de sa part cette volonté de ne pas la faire aboutir.

[183]

C'est donc très sincèrement que nous nous réjouissons du présent projet d'ordonnance, qui a pour but d'instaurer, enfin, une véritable allocation-loyer encadrée baptisée "allocation de logement". Elle remplacera les diverses aides existantes, à savoir les allocations de déménagement-installation et d'intervention dans le loyer (ADIL), l'allocation-loyer pilote, l'allocation-loyer communale et l'allocation de relogement.

Cette réforme ambitieuse ne vise pas uniquement à fusionner les aides existantes, elle a également pour objectif d'accroître sensiblement le nombre de bénéficiaires potentiels en assouplissant les conditions d'octroi de cette allocation.

C'est donc sans aucune hésitation et avec enthousiasme que DéFI soutient ce projet qui prévoit, entre autres caractéristiques positives, un montant de base relativement élevé (160 euros), des majorations substantielles (20 euros par personne à charge pour les familles biparentales, et 40 euros pour les familles monoparentales), une certaine forme d'encadrement de la grille des loyers sur base indicative, une procédure relativement simple (qui a encore été simplifiée grâce à nos travaux en commission, notamment au sujet de la visite des biens) et enfin - il s'agit là d'un point extrêmement important, qui figure dans l'ADN de DéFI - une évaluation annuelle qui permettra d'identifier les éventuels problèmes et d'améliorer, le cas échéant, certains aspects du dispositif.

Car, ainsi que l'ont montré nos débats en commission, nous nous posons encore des questions quant au nombre des bénéficiaires potentiels. Vous avez vous-même exposé que vous estimiez que le nombre de ménages éligibles se situait entre 3.000 et 5.000 ménages. Nous craignons que ces chiffres soient sous-estimés, malgré les tableaux et les apaisements que vous nous avez communiqués après nos débats en commission.

[185]

Ceci nous renvoie bien entendu aux aspects budgétaires nécessaires pour appliquer ce système. En effet, il ne faudrait pas in fine que l'étude du Département d'économie appliquée de l'Université libre de Bruxelles (Dulbea) se voie confirmée après la mise en œuvre du dispositif.

Enfin, pour DéFI, il est aussi très important de garantir la promotion du dispositif et l'information aux bénéficiaires, a contrario de ce qui a été fait pour certains dispositifs existants. Il est également très important, pour nous, d'informer tous les bénéficiaires potentiels de l'existence de l'allocation-loyer grâce au simulateur que vous prévoyez.

Mais, ainsi que je vous l'ai dit, si l'allocation de logement est une mesure assurément susceptible de soulager les finances des centres publics d'action sociale (CPAS), elle va aussi accroître la charge de travail des services sociaux de première ligne et des services logement des CPAS et des associations.

---

Convaincre ce public précarisé de s'inscrire sur une liste d'attente pour obtenir un logement social auquel malheureusement il ne croit plus et pour bénéficier d'une allocation va exiger un investissement humain considérable. Des campagnes publicitaires, même performantes, n'y suffiront pas.

Mais cette obligation aura aussi pour conséquence une croissance encore plus importante du nombre d'inscriptions. Vu que la moitié de notre population se trouve dans les conditions d'obtention d'un logement social, cette situation présente un risque d'inflation des inscriptions susceptible d'engendrer de nombreuses frustrations.

À titre personnel, je crois que nous aurions pu faire l'économie de cette condition d'inscription, mais nous reviendrons probablement sur ce point lors de l'évaluation.

[187]

C'est la raison pour laquelle nous vous encourageons à appliquer la mesure très progressivement et à la suspendre durant les périodes d'évaluation afin d'en analyser les effets. Ce projet que nous portons doit demeurer gérable et valable tant sur le plan budgétaire que sur celui de la lutte contre les inégalités.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

[191]

**M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH).**- Je m'exprime sous le contrôle de Denis Grimberghs et Michel Lemaire, ici présents.

*(Sourires)*

C'est un grand jour pour nous, pour la ministre, pour M. Lemaire et pour tous les députés qui se sont battus en Commission du logement.

Je suis rentré en politique en 1999, avec une grande ambition : celle d'un logement digne pour tous ! Quelques semaines plus tard, M. Lemaire et moi-même avons publié un petit guide expliquant comment y accéder dans le logement public.

Au moment du vote de cette allocation-loyer, je tiens à féliciter Mme Fremault pour le travail exceptionnel accompli. Nous avons vécu des moments exceptionnels en commission, en travaillant à une cadence incroyable. Hier, en votre absence, nous avons parlé des dispositions relatives à la discrimination en matière de logement. D'autres discussions très nourries illustrent l'approche particulièrement constructive des membres de la commission. Je pense notamment à la critique très objective de M. De Wolf sur la grille des loyers, à la régionalisation du bail ou à l'élan donné aux agences immobilières sociales. Énormément d'avancées ont été réalisées depuis que Mme Fremault gère cette compétence.

[193]

Je suis surpris quand j'entends Mme Genot. M. Maron, qui est absent, a largement contribué aux travaux en commission.

M. De Wolf, vous parlez de quinze ans, mais durant toute cette période, nous n'avons pas la compétence pour agir. Moi, je me réjouis de la mesure.

---

*(Remarques de M. De Wolf)*

En quatre ans, avec Mme Fremault, nous aboutissons enfin à une mesure sur l'allocation de loyer sur laquelle on a tout entendu. D'aucuns craignaient l'effet d'aubaine ou d'enrichir les propriétaires. L'intervention de Mme Genot tout à l'heure est, à cet égard, assez significative.

M. Colson, quant à lui, se demandait quel ministre devait respecter la déclaration de politique générale. Pour l'allocation de loyer, d'aucuns estimaient aussi que les résultats ne suivaient pas, mais quand j'entends Mme Genot, je comprends pourquoi l'expérimentation de l'allocation de loyer a été une catastrophe. Les débats nous font comprendre que la volonté n'y était pas tout à fait.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Avant 2014, cette possibilité de réguler les loyers n'existait pas. Nous n'avions pas encore hérité de cette compétence. La situation est donc devenue très différente après 2014.

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Oui, mais M. Maron a dit qu'il ne voulait pas de la mesure dans ce cadre-ci.

**M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH).**- Je ne suis pas étonné de l'abstention des écologistes aujourd'hui. C'est pour cela que nous regrettons son absence.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Nos positions sont très claires ! M. Verstraete siège en commission et il dit exactement la même chose que nous.

[207]

**M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH).**- Quand des décisions aussi profitables pour nos concitoyens et d'une telle portée sont prises, les démocrates doivent s'unir pour apporter leur soutien.

Mon parti a toujours été extrêmement actif et cohérent dans ce dossier. Alors, M. Colson, je me demande si je ne vais pas vous rejoindre au balcon pour assister à l'accouchement de cette "allocation Lemaire", comme je la qualifie. Ne soyez pas jaloux, M. De Wolf : je sais que vous êtes l'un des infirmiers accoucheurs. C'est une joie indicible de voir aujourd'hui que même certains groupes de l'opposition vont apporter leur contribution.

Le cdH a toujours soutenu cette idée originale, malgré les cartes blanches que vous avez écrites, M. Colson. Nous y sommes arrivés en plusieurs étapes, de l'allocation dans les régies foncières et les habitations publiques à d'autres formes d'expérimentations à ce texte qui, aujourd'hui, malgré les réserves qu'a évoquées Mme Genot, vise à toucher les plus démunis d'entre nous.

Nous savons tous que bon nombre de nos concitoyens souffrent, et que le fait de ne pas disposer d'un logement adéquat est l'un des premiers motifs de cette souffrance. Il est également la plus grande source de sollicitations dans la permanence sociale que je tiens.

[209]

Cette allocation a été bien étudiée et réfléchi. Elle nous est présentée aujourd'hui sous une nouvelle mouture, plus moderne. Du temps a passé certes, mais il nous a permis - et à Mme la ministre en particulier - de prendre en considération l'évolution de notre société. C'est ainsi que nous avons rendu possible l'introduction des demandes par voie électronique.

Cela témoigne notamment de la volonté du gouvernement de simplifier l'ensemble des procédures administratives. J'ai consacré beaucoup de temps à tenter de simplifier les procédures d'accès aux aides dans le domaine de l'emploi, nombreuses et inefficaces. Quoiqu'il en soit, le texte qui nous est soumis aujourd'hui a l'avantage de proposer de réelles simplifications.

Malgré le temps écoulé, et outre l'assouplissement des conditions d'accès, les dispositions de cette ordonnance permettent de toucher les personnes qui en ont réellement besoin. Mme la ministre a ainsi pensé aux sans-abri, aux personnes handicapées, aux victimes de violences intrafamiliales - que nous dénonçons tous les jours, car elles sont de plus en plus nombreuses -, aux candidats avec six points de priorité et aux personnes ayant déménagé dans les six mois dans un logement inadéquat en vue d'occuper un logement convenable. Compte tenu de toutes ces difficultés, il convenait vraiment de faciliter l'accès à ces aides pour les plus vulnérables.

Il est vrai qu'en réunion de commission, certains ont spéculé et fait des projections quant au nombre de personnes qui pourraient être touchées et bénéficier de la nouvelle disposition. Même si, comme certains l'espèrent, nous ne touchons que 5.000 personnes, la dynamique instaurée tout au long de cette législature en matière de logement permet d'atteindre un nombre non négligeable de bénéficiaires. À cet égard, certains ont évoqué les AIS, qui sont une autre forme de soutien à toute une série de personnes précarisées.

[211]

M. De Wolf, je vous ai entendu parler jadis des 100 euros et trouver ce montant insuffisant. Mme Désir a néanmoins évoqué le fait que la somme sera significative.

**M. Vincent De Wolf (MR).**- Nous avons proposé une somme de 100 euros en 2002 et en 2004. De nos jours, ce montant équivaut à 160 euros.

**M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH).**- Je ne sais pas si vous y appliquez un index ou autre chose. Mais moi, je proposerais jusqu'à 280 euros par mois ! Il s'agit d'un chiffre significatif qui mérite d'être souligné, contrairement aux 160 euros qui ne seraient pas suffisants vu l'évolution du coût de la vie entre-temps.

Enfin, cette réforme innove également s'agissant de l'accès de l'habitat, visant à faciliter la recherche d'un logement par un demandeur d'une allocation généralisée. M. Colson a notamment souligné la mise en place d'un simulateur et d'un octroi d'aide, le cas échéant. Je souligne ici que MM. Colson et De Wolf ont véritablement nourri, enrichi et corrigé le débat. Ce simulateur pourrait permettre aux gens de s'informer sur leur situation. Il pourrait également aider les travailleurs habilités à accompagner les personnes nécessiteuses dans la procédure à suivre et c'est là une autre innovation.

[223]

N'en déplaise à certains membres de l'opposition qui ont tendance à s'opposer par principe, nous devons reconnaître l'efficacité des mesures prises depuis le début de cette législature. On m'a dit un jour que l'opposition pouvait être constructive et objective. Lorsque des mesures concrètes et efficaces sont prises, il ne devrait y avoir aucune honte à le reconnaître. C'est d'ailleurs cet état d'esprit qui prévaut à la Ville de Bruxelles.

De nombreux dossiers importants ont considérablement progressé au cours de cette législature et j'en remercie la ministre. Un souffle nouveau a facilité l'adoption de textes prenant en considération les avis des acteurs de terrain en laissant de côté les discussions par trop théoriques. Cette méthode a également porté ses

---

fruits en ce qui concerne l'allocation-logement et toutes les autres mesures destinées à favoriser le logement prises durant cette législature.

Mon boulier compteur m'apprend l'ampleur de ce qui a été réalisé durant cette législature en matière de logement et ce n'est en rien de la provocation que de le rappeler. La créativité et l'imagination étaient au pouvoir. Certes, on devrait construire des milliers de logements tous les ans et c'est d'ailleurs ce que nous tentons de faire. Mais la créativité et l'innovation seront toujours nécessaires pour résoudre les problèmes de logement dans ce pays. L'allocation-loyer en est une preuve éclatante.

*(Applaudissements)*

[229]

**De heer Fouad Ahidar (sp.a).**- Om te beginnen wil ik minister Fremault bedanken omdat er nu tenminste iets gebeurt.

[233]

Voor de burger is er vandaag maar één groot thema: hij wil meer koopkracht.

We kunnen erover blijven klagen dat de voorstellen niet ver genoeg gaan en dat het Brussels Gewest meer zou kunnen doen om de koopkracht te verhogen, maar dit ontwerp is alvast een stap in de goede richting.

In het Brussels parlement wordt al jaren over de huisvestingstoelage gesproken. Ik ben in nagenoeg elk debat tussenbeide gekomen en heb gesmeekt om er eindelijk werk van te maken. Of de sp.a in de meerderheid of in de oppositie zat, deed er niet toe. Ik ben altijd op de huisvestingstoelage blijven aandringen.

Vandaag zijn er Brusselaars die maandelijks 50%, 60% of zelfs 70% van hun inkomen besteden aan de huur van hun woning.

De Brusselse regering heeft altijd gezegd dat ze geen huisvestingstoelage kon invoeren omdat ze daarvoor niet bevoegd was. Als ze nog langer blijft wachten, zijn het de Brusselaars die daarvan het slachtoffer worden.

[235]

*(poursuivant en français)*

J'ai lu, un jour, cette phrase : "L'art d'un politicien, c'est de savoir porter les enfants des autres". J'ai trouvé ça beau et sympathique. Des gens déposent des idées, d'autres essayent de les exécuter. Ce n'est pas parce que cette idée vient de M. Lemaire, ou d'un autre parti, que je ne soutiendrai pas cette proposition. La seule question qui importe est de savoir si elle va améliorer le quotidien des Bruxellois.

Nous aurions voulu un texte parfait, qui plaise à tout le monde et qui assure au plus un grand nombre l'accès à un logement abordable. Ce n'est pas le cas, ce sont des "mesurettes". Néanmoins, elles vont faciliter la vie de 5.000 à 10.000 personnes. À cela s'ajoutent les agences immobilières sociales (AIS), la construction de nouveaux logements sociaux, et ainsi de suite.

Je suis déçu d'entendre les écologistes dire qu'ils ne croient pas à ce texte. Pourtant, ils ont cru à celui de M. Doukeridis, qui n'a pas abouti. Cela a été un fiasco. Mais nous y avons cru aussi, et nous l'avons quand



---

même soutenu, en se disant que c'était une première étape, un texte à améliorer. M. Doulkeridis était un très bon secrétaire d'État, quelqu'un qui voulait vraiment faire avancer la cause de toutes ces personnes en attente d'un logement.

[237]

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Je suis d'accord avec vous, ce sont des petites mesures qui vont dans la bonne direction. En revanche, reconnaissez qu'avant 2014, il était impossible de mettre en place un système d'ampleur car il n'existait pas de régulation des loyers.

**M. Fouad Ahidar (sp.a).**- Cela ne me pose aucun problème. Je vous dis aujourd'hui que, malgré la situation, nous avons soutenu ce texte car il va dans la bonne direction. Je vous souhaite de revenir aux affaires, car Ecolo ne me pose aucun problème, bien au contraire. J'espère que vous pourrez améliorer ce texte et que ce ne seront plus 10.000 personnes mais les 40.000 personnes en attente qui pourront, enfin, bénéficier d'une allocation grâce aux 100 millions d'euros qui vont être débloqués.

Personnellement, je le souhaite et je voudrais qu'il en soit ainsi. Aujourd'hui, une ministre courageuse a osé dire que cela avait suffisamment duré et qu'elle allait essayer de trouver une solution. J'ai, moi aussi, des critiques à formuler par rapport à ce texte et je considère que certaines choses sont à améliorer mais, vu que le projet va dans le bon sens, nous allons donner des encouragements. Nous espérons que le texte sera amélioré, soit par la ministre actuelle, si elle assume à nouveau cette responsabilité dans le prochain gouvernement, soit par sa remplaçante ou son remplaçant.

Effectivement, nous aurions préféré un encadrement des loyers, qu'il y ait une limite mais, aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Comme l'a dit Mme Genot, la Région a maintenant les capacités d'agir. Nous devons agir, mais faute de consensus, cela n'a pas été possible. J'espère que, la prochaine fois, il y aura un consensus à ce niveau-là.

[241]

*(verder in het Nederlands)*

Mevrouw de minister, het conformiteitsattest kan helpen voorkomen dat huurders zich blauw betalen aan rekeningen, maar kan ook huisbezoeken vervangen.

De sp.a vreest dat de rechthebbenden maanden zullen moeten wachten voor alles in orde is. Er zijn nu al wachttijden van drie tot zes maanden voor het dossier is goedgekeurd en dan is het nog enkele maanden wachten op de toelage. Hopelijk is er voldoende personeel om het bijkomend werk te bolwerken.

De tekst die voorligt, moet nog worden verfijnd.

[243]

*(poursuivant en français)*

Une chose est sûre, nous allons dans la bonne direction et c'est avec plaisir que je vous annonce que nous soutiendrons le texte.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

[247]

**De heer Paul Delva (CD&V).**- De huisvestingstoelage is een belangrijk instrument in het huisvestingsbeleid van het Brussels Gewest. Ze draagt bij tot het dichten van de kloof tussen enerzijds de talrijke Brusselse gezinnen die het niet makkelijk hebben en in kansarmoede leven, zoals bijvoorbeeld alleenstaanden met of zonder kinderen, en anderzijds de dure vastgoed- en huurprijzen. Het is de taak van de overheid om te zoeken naar instrumenten om die kloof te dichten.

Wat is er al voorhanden? Op de eerste plaats zijn er de sociale woningen, maar daar is het aanbod zoals geweten helaas beperkt. Ik geloof zelf sterk in de openbare vastgoedmaatschappijen (OVM) en sociale verhuurkantoren (SVK), waarbij eigenaars hun onroerend goed tegen een verminderde prijs naar de huurmarkt brengen.

Een derde mogelijkheid is de huisvestingstoelage die we vandaag bespreken. Het grote voordeel daarvan is dat er, in tegenstelling tot sociale woningen en de woningen die via OVM's worden aangeboden, geen sprake is van een beperkt aanbod. De CD&V-fractie gelooft in dit systeem, dat nu nog wordt verbeterd. De uitbreiding van het doelpubliek is alvast een goede zaak. Daardoor kunnen meer bevolkingscategorieën, zoals mensen met een beperking en slachtoffers van huiselijk geweld, voortaan van deze maatregel gebruik maken.

[249]

We zetten vandaag een grote stap om voor een stuk een schrijnend probleem in Brussel aan te pakken. De overheid moet - weliswaar met beperkte middelen - een cruciale rol spelen in het overbruggen van de kloof tussen de vele arme mensen en de dure woningprijzen in Brussel. Voor de CD&V kan deze toelage heel wat gezinnen helpen en ervoor zorgen dat Brussel een solidaire stad wordt waar iedereen, ook mensen die het moeilijk hebben, kan wonen.

De CD&V zal dit ontwerp van ordonnantie met groot enthousiasme goedkeuren.

*(Applaus bij de meerderheid)*

[253]

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).**- Comme je l'ai dit en commission, avant de parler de l'allocation-loyer, je voudrais revenir sur le contexte général de la crise du logement qui sévit à Bruxelles.

Des milliers de familles ne peuvent se loger décemment, vivent dans des logements insalubres ou trop petits, consacrent plus de la moitié de leurs revenus à leur logement et sont bien souvent forcées de quitter Bruxelles, pour s'installer à Vilvorde, Zellik ou Zaventem, afin d'avoir accès à un logement de qualité au loyer abordable.

Le MR et le cdH peuvent nous répéter à l'envi que les loyers stagnent, ce n'est pas ce que vivent les Bruxellois dans leur chair. Au contraire, ils constatent que les loyers ne font qu'augmenter depuis 2004.

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Ce n'est ni le MR ni le cdH qui le dit, Mme El Bakri, c'est l'Observatoire des loyers ! C'est un organisme indépendant que je respecte.

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).**- Parlons-en ! Je vous invite à lire correctement les études de l'Observatoire des loyers et à ne pas vous limiter à en faire des synthèses partiales et partielles. Si vous

---

prenez les chiffres dans leur ensemble, vous relèverez qu'entre 2012 et 2017, les loyers ont augmenté de 8% en moyenne à Bruxelles.

[259]

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Je vous invite à lire toute l'étude. Ce serait un très bon exercice, je pense.

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).**- Vous pouvez le répéter l'envi et en faire une fake news. Ce n'est pas en répétant depuis six mois que les loyers stagnent à Bruxelles que les loyers vont diminuer, Mme la ministre !

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Ce n'est pas une question de fake news. Vos interventions à la tribune, Mme El Bakri, se résument toujours à lire des rapports. La dernière fois, au sujet du climat, vous nous avez lu le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Vous n'étiez pas du tout en commission, ou assez peu, parce que vous deviez partir au conseil communal de la Ville de Bruxelles.

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).**- Vous ne lisez pas les rapports de l'Observatoire des loyers. Vous utilisez les chiffres comme cela vous arrange !

[261]

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Il serait bon que vous travailliez en commission. Vous étiez plus intéressée par le conseil communal de la Ville de Bruxelles.

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).**- Je trouve très drôle que vous ne cessiez de taper sur votre gauche. Je vous invite à aller également taper sur votre droite et à faire les mêmes remarques à la N-VA. Mais on ne critique pas sur sa droite au cdH. Il est plus intéressant de taper sur sa gauche. On voit d'ailleurs que les petits rapprochements avec le MR ne vous posent pas de soucis idéologiques !

Revenons aux chiffres de l'Observatoire des loyers. Si l'on n'observe pas ces chiffres sur le long terme, on ne peut pas avoir de vision correcte de la situation à Bruxelles. Je parlais de l'augmentation de 8% entre 2012 et 2017. De plus, si l'on remonte un peu plus dans le temps, des disparités gigantesques apparaissent entre les communes : l'on constate une augmentation de 48% à Schaerbeek et de 61% à Molenbeek entre 2006 et 2017. Telle est la réalité des Bruxellois aujourd'hui.

Le deuxième problème, à Bruxelles, c'est le manque de logements sociaux et de logements sociaux de qualité. Votre gouvernement, y compris le PS, a totalement abandonné l'investissement dans la création de logements sociaux, comme on le voit dans tous les projets actuels : le Parc Josaphat, la gare de l'Ouest, Tours & Taxis, le plateau du Heysel.

À y regarder de plus près, l'on se rend compte que votre allocation-loyer est de la poudre aux yeux, un cache-sexe pour détourner l'attention de la réalité. Ni le PS, ni le cdH, ni aucun parti de ce gouvernement ne veut réellement s'attaquer à la crise du logement dans notre Région. Car, non, l'allocation-loyer ne va pas répondre aux défis auxquels sont confrontées les familles bruxelloises.

[263]

S'il s'agit réellement d'une mesure complémentaire, comme le prétend le groupe PS, pourquoi n'avez-vous pas travaillé convenablement en prenant une vraie mesure en faveur d'une plus grande égalité ? Le Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH) l'a d'ailleurs très bien souligné.

Je ne reviendrai pas sur toutes les critiques émises par le RBDH, déjà soulevées en commission. Je n'en rappellerai que deux. D'une part, le budget est largement insuffisant. Le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale regrette lui aussi cette limitation budgétaire. Selon vous, cette mesure aidera entre 3.000 et 5.000 ménages, alors que le RBDH en dénombre 10.000 qui seraient éligibles et pourraient accéder à cette allocation-loyer.

D'autre part, vous conditionnez l'allocation-loyer à la qualité ou à la taille du logement. Ce faisant, vous pénalisez les locataires. Lorsqu'une famille de trois enfants vit dans un logement de deux chambres, ce n'est pas par choix, c'est une situation subie. Il y a donc ici une confusion totale dans les objectifs. Cette condition n'est pas de nature à renforcer la lutte contre l'insalubrité, si telle était votre intention. La même objection a été formulée par le Conseil consultatif du logement.

Enfin, notre principale critique vise le fait que cette allocation est conditionnée au respect d'une grille non contraignante. C'est l'élément le plus inégalitaire de votre texte. Non seulement, les Bruxellois subissent l'explosion des loyers parce qu'il ne faudrait pas toucher au sacro-saint marché locatif, la grille n'étant pas contraignante, mais de plus, ils sont encore pénalisés par le fait que si leurs propriétaires ne respectent pas la grille, ils n'ont pas droit à l'allocation-loyer.

[265]

Plutôt que de s'attaquer à la source du problème et donc de pénaliser les propriétaires qui réclament des loyers trop élevés, nous préférons visiblement pénaliser les locataires qui paient trop cher. C'est vraiment le monde à l'envers.

Par ailleurs, j'ai mis en avant les effets pervers de l'allocation-loyer. Le plus problématique d'entre eux est dû au fait qu'en l'absence d'un encadrement des loyers, nous risquons une inflation artificielle des prix du marché. Cette critique avait d'ailleurs été reprise par Nicolas Bernard dans un article de la revue Brussels Studies. Le second risque que nous encourons est lié au fait que le budget destiné à l'allocation-loyer va devoir augmenter d'année en année pour s'aligner sur l'augmentation du prix des loyers. La France ou le Royaume-Uni nous ont d'ailleurs prouvé l'existence de ces risques.

Cela n'a aucun sens. Au lieu d'encadrer les loyers et d'opter ainsi pour une mesure non coûteuse pour les pouvoirs publics, on préfère investir dans une mesure qui risque de faire augmenter le prix des loyers. Cela met en évidence la logique de votre gouvernement et le tabou qui y règne : vous refusez de toucher aux bénéfices monstrueux que se font les multipropriétaires sur le dos des locataires. Il est très clair que le PTB ne pourra soutenir un tel texte.

En revanche, nous vous encourageons - tant au cdH qu'au PS - à joindre la parole aux actes. Arrêtez les larmes de crocodile quant au fait qu'il n'y a pas suffisamment de logements sociaux à Bruxelles, tout en rejetant la faute sur les communes. Déployez de manière ambitieuse des budgets destinés à la création de davantage de logements sociaux de qualité. Cela peut en faire rire certains, mais ce n'est pas mon cas. En effet, à l'allure où nous allons, en comptant sur la création de 100 logements sociaux par an en Région bruxelloise, il nous faudra plus de 800 ans pour que les 43.000 familles déjà inscrites sur une liste d'attente aient accès à l'un de ceux-ci.

*(Applaudissements sur les bancs du PTB\*PVDA-GO !)*

[271]

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Je ne vous cache pas que c'est avec une certaine émotion que je me tiens devant vous pour présenter ce projet d'ordonnance sur l'allocation-loyer généralisée. Ce texte est important pour moi et pour le cdH (je parle sous le contrôle de Michel Lemaire et de Denis Grimberghs, ici présents).

*(Sourires)*

Mais il est aussi, et surtout, primordial pour la majorité, qui en a fait un objectif phare de la déclaration de politique régionale (DPR), ainsi que pour les Bruxellois en mal de logement.

C'est également un texte qui s'inscrit dans un trajet législatif que j'ai souhaité fort depuis 2014, en l'occurrence une législation sur le bail qui a tenu compte des spécificités bruxelloises, une législation sur la gouvernance en matière de logement, une législation sur la discrimination dans l'accès au logement, qui été débattue hier en séance plénière, et, enfin, une législation sur l'allocation-loyer.

M. De Wolf a eu l'occasion en commission de revenir en détail sur l'historique de l'allocation-loyer. L'idée n'est pas neuve : à Bruxelles, tous les partis (ou presque) ont eu l'occasion, à un moment ou un autre, de se prononcer en faveur d'un tel système. Il faut toutefois rendre hommage à celui qui, le premier, a défendu l'instauration d'une telle aide au sein de ce parlement, à savoir Michel Lemaire, en 2002.

Petit à petit, il est parvenu à convaincre l'ensemble d'entre nous d'avancer dans cette direction. Aujourd'hui encore, il reste un défenseur acharné de l'allocation-loyer. Certains combats prennent du temps, mais ils n'en sont que plus beaux lorsqu'ils aboutissent avec un large soutien.

[273]

Je voudrais également souligner le travail constructif mené en commission qui a permis de faire évoluer le projet en en simplifiant le texte encore davantage, au bénéfice de tous les Bruxellois.

Il est vrai, Mme Désir, que le fait d'avoir été parlementaire pendant deux législatures au sein de cette commission m'oblige - et je le fais avec beaucoup de sincérité - à écouter le travail parlementaire quand il est positif, constructif et qu'il vise à améliorer les textes afin de rendre meilleures les conditions de vie.

Ce travail a abouti à une très large adhésion, majorité et opposition confondues. Néanmoins, Mme Genot, je ne vous cache pas que je demeure très étonnée par la position du groupe Ecolo qui s'est abstenu au motif qu'il souhaite une régulation du marché et non une grille des loyers. Cela a été répété à plusieurs reprises par M. Maron. Je vous avoue que je ne vous suis plus. Je pensais être dans la continuité du projet d'allocation-loyer défendu par M. Doukeridis - à la demande du cdH, il est vrai - en 2014, à la fin de la législature précédente.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Vous savez très bien que nous sommes favorables à la grille des loyers. Ne racontez pas n'importe quoi ! Ce que vous dites n'est pas crédible.

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Je ne comprends absolument pas votre position et je la comprends d'autant moins quand je lis la réaction de M. Maron, dont je déplore vivement l'absence ce matin.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Ce que nous disons, c'est que ce projet précis ne régule pas les loyers.

---

**M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH).**- C'est un sabotage, si je vous suis bien...

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Mme la ministre met dans notre bouche des choses qu'on n'a pas dites. Il y a des limites !

**Mme Céline Fremault, ministre.**- En commission, il y a eu tout un débat à ce sujet.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- En commission, nous avons dit que votre texte prétend faire de la régulation des loyers et que c'est faux. Lisez le rapport.

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Vous avez défendu une proposition d'ordonnance sur l'encadrement des loyers avant la régionalisation du bail. Et, depuis, tout et son contraire ont été dits en commission. D'après ce que je lis dans les journaux, puisque M. Maron n'est pas là aujourd'hui pour nous en parler, vous proposez maintenant la création d'une commission paritaire locative.

[291]

**De heer Arnaud Verstraete (Groen).**- Dat is compleet fout, mevrouw de minister. De heer Maron en ikzelf hebben een voorstel neergelegd om de huurprijzen te omkaderen. Wat u zegt, is fout en oneerlijk.

[293]

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Je vous ai écouté, M. Verstraete, laissez-moi parler.

**M. Arnaud Verstraete (Groen).**- Oui, mais moi, je n'ai pas été malhonnête.

**Mme Céline Fremault, ministre.**- L'étude sur la création de commissions paritaires locatives de Nicolas Bernard, que tout le monde se plaît à citer ici, a conclu à l'absence de consensus à ce sujet dans le secteur. L'auteur souligne que, dans ce cas, cela ne fonctionnera pas, et recommande de renforcer les mécanismes de médiation existants, ce sur quoi travaille Bruxelles Logement. Personnellement, je préfère être à l'écoute du secteur et des experts qui ont étudié la situation et peuvent donner des pistes. J'ai toujours travaillé en concertation avec le secteur, et je n'entends pas changer de méthode.

Quand on dit que le système d'allocation-loyer exclut trop de monde aujourd'hui, rappelons que le mécanisme de 2014 ne concernait que 41 Bruxellois.

**M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH).**- Sabotage !

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Ce texte porte une réforme aujourd'hui généralisée. La nouvelle aide se veut ambitieuse à plus d'un titre. D'abord en nombre de bénéficiaires visés, puisque les conditions d'accès ont été assouplies par rapport aux aides existantes, afin d'élargir le public visé. C'est inscrit dans le texte : le principe général est l'octroi de l'aide aux candidats locataires à un logement social ayant un revenu égal ou inférieur au revenu d'intégration sociale (RIS).

Cinq catégories de bénéficiaires complémentaires, particulièrement touchées par le mal-logement, pourront obtenir une aide même si leur revenu dépasse le RIS :

- toute personne ayant, dans les six mois de la demande, déménagé d'un logement inadéquat ou inadapté vers un logement adéquat et, le cas échéant, adapté ;

- les sans-abri ;
- les personnes en situation de handicap ;
- les victimes de violences intrafamiliales et conjugales ;
- les candidats locataires avec six points de priorité.

Cette aide vise à toucher 3.000 à 5.000 personnes. J'ai été claire à ce sujet : nous devons démarrer, nous devons le faire de façon maîtrisée et nous devons avoir des objectifs précis. Je préfère cela à un système mené d'emblée à sa perte par sa procédure et l'absence de simplification administrative.

[303]

La réforme se veut ambitieuse justement en matière de simplification administrative parce qu'il est important d'avoir des règles de procédure simplifiées et uniformisées pour faciliter la compréhension du mécanisme, pour accélérer les délais de traitement et pour faciliter la mise en œuvre du dispositif.

La nouvelle allocation fusionne aussi les aides existantes.

[305]

*(verder in het Nederlands)*

De hervorming moet ook gepaard gaan met de nodige modernisering. De steunaanvragen zullen voortaan op elektronische wijze ingediend kunnen worden.

[307]

*(poursuivant en français)*

Sur proposition de la majorité, il a été décidé de ne plus imposer de visite systématique du logement par l'administration. J'ai soutenu l'amendement qui prévoit d'organiser des visites aléatoires a posteriori. De cette manière, on simplifiera encore la procédure d'octroi de l'allocation-loyer généralisée - ce que nous recherchons - pour privilégier des contrôles ponctuels destinés à sanctionner les marchands de sommeil. C'est un objectif que nous partageons tous.

Les visites systématiques sont a priori maintenues pour une seule catégorie de bénéficiaires : les personnes qui quittent un logement inadéquat et inadapté pour un logement adéquat et, le cas échéant, adapté. Dans ce cas, une visite préalable du logement quitté et du nouveau logement se justifie afin de s'assurer de leur conformité.

La réforme est aussi ambitieuse au niveau des montants de l'aide accordée. Ils sont uniformisés, tout en étant justes. Le présent projet prévoit un montant de base de 160 euros par mois, majoré de 20 euros par personne à charge, sans dépasser un total de 60 euros. Cette majoration est en outre doublée lorsque le bénéficiaire est chef d'une famille monoparentale.

Le montant total de l'aide a été augmenté par rapport au montant de l'allocation actuelle octroyée aux candidats locataires. Je vous rappelle qu'elle s'élève à 100 euros par mois, avec une majoration de 10 euros

---

par personne à charge, sans pouvoir dépasser 150 euros. Je pense que c'est important. Personne dans cet hémicycle ne pourra nier la valeur d'une telle aide pour des familles fragilisées.

Une enveloppe de 12 millions d'euros d'engagement et de 10 millions en liquidation a été prévue en 2019. Le budget augmente donc fortement, si l'on tient compte des consommations réelles en 2017 et 2018. Pour ces deux années, nous étions à environ 6,5 millions d'euros de budget consommé. Par rapport aux consommations antérieures, nous doublons quasiment le budget. C'est colossal ! Il ne faut pas être de mauvaise foi, mais reconnaître qu'il s'agit d'un budget important, qui montre toute l'ambition du gouvernement.

Ce n'est pas un texte de fin de législature. Il a pour point de départ un projet pilote, lancé en 2014 et qui était mal embarqué. C'est un texte pour lequel un travail de fond a été réalisé et que j'ai tenu à inscrire dans le Code du logement.

[309]

Ce budget n'a pas été inscrit au hasard. Il se base sur les projections effectuées par l'administration Bruxelles Logement, qui est la plus à même d'évaluer l'impact budgétaire vu son expérience en la matière.

Il s'agit d'une réforme ambitieuse pour ce qui est de l'aide à la recherche d'un logement. Elle permettra à toute personne intéressée d'effectuer, en ligne, une simulation afin de déterminer si elle entre dans les conditions de l'octroi d'une aide et, le cas échéant, quel montant elle peut espérer obtenir. La réforme vise ainsi à faciliter la recherche d'un logement dans le chef du demandeur de l'allocation généralisée. S'il ne s'agit pas là d'une mesure importante pour les Bruxellois, il faudra que vous me l'expliquiez !

Cette réforme de l'allocation-loyer est enfin complémentaire à toutes les autres initiatives que j'ai pu prendre sous cette législature. Loin de moi l'idée de ne plus construire du logement social à Bruxelles. Je n'ai jamais tenu de tels propos ! Je pense qu'il faut, par contre, diversifier encore et toujours la manière de donner vie à l'article 23 de la Constitution. Je n'ai jamais changé de discours depuis 2004 au sein de la Commission du logement !

Parmi les actions réalisées, je citerai :

- la mise en place de moyens innovants comme les acquisitions "clés sur porte" pour réaliser plus rapidement les différents plans logement qui peinaient à se concrétiser ;
- l'augmentation significative du parc des agences immobilières sociales (AIS) et la création d'une Agence immobilière sociale étudiante (AISE) ;
- le large soutien du logement intergénérationnel ;
- la création du fonds Brugal ;
- la réforme des crédits hypothécaires du Fonds du logement ;
- diverses mesures destinées à concrétiser d'autres principes, comme le Plan Housing First pour lequel je plaidais déjà lorsque j'étais parlementaire ;
- la mise en place des tests pour lutter contre la discrimination au logement ;



- et aujourd'hui, si vous le souhaitez également, une législation qui lutte contre ces discriminations au logement.

Cette réforme, comme l'ensemble des réformes importantes que j'ai menées sur le plan législatif durant cette législature a été soumise aux différents acteurs en tenant compte de l'avis des nombreux acteurs consultés. Je pense notamment à la section CPAS de Brulocalis, au Conseil consultatif du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (CLL), au Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH), au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC) que j'ai tenu à consulter et, bien entendu, au Conseil d'État et à la nouvelle Autorité de protection des données (APD).

Des points essentiels du texte initial ont ainsi été adaptés dès que le secteur envoyait les signaux nécessaires.

[311]

Le premier de ces points est le fait de viser un large public. Nous allons plus loin que ce que souhaite le Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH). Mme El Bakri, j'entends bien que vous relayez les demandes du RBDH, mais si vous aviez été présente en commission, vous auriez entendu point par point les réponses que j'ai données aux remarques du RBDH qui ont été prises en considération dans ce projet. Je pense que vos absences perpétuelles en commission sur de tels textes sont des insultes à ceux que vous prétendez défendre.

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).**- Comme je le disais, tapez aussi un peu sur la N-VA, Mme Fremault... D'autant que j'étais présente en commission, je suis d'ailleurs intervenue, cela figure dans le rapport.

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Je sais que le PTB découvre le cumul, mais vous devrez vous organiser...

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).**- Le cdH n'a toujours pas digéré ses résultats lors des élections communales...

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Avoir une attention particulière pour les familles monoparentales et les familles isolées et permettre l'octroi de l'aide aux personnes victimes de violences conjugales : y a-t-il une seule personne dans cette assemblée qui soit contre ces mesures ? Y a-t-il ici une seule personne qui considère qu'il ne faut pas accorder une attention particulière aux familles monoparentales à Bruxelles ? Ces sujets ont été le fil conducteur d'une série d'actions, qu'il s'agisse de l'allocation-loyer, des allocations familiales ou du travail effectué aujourd'hui sur l'ouverture d'un guichet de première ligne avec les familles monoparentales.

Le dernier point est l'allègement, en cas de déménagement, de l'obligation liée à l'occupation de l'ancien logement.

L'ordonnance qui vous est soumise aujourd'hui est conforme, conforme à la volonté du gouvernement telle qu'elle a été exprimée dans la déclaration de politique générale. Cette ordonnance a été concertée, travaillée et expliquée. Elle est aussi ambitieuse, parce qu'elle va permettre d'apporter une aide concrète et immédiate, ainsi que l'a souligné M. Ahidar, à un maximum de personnes qui éprouvent encore des difficultés à se loger sur le marché privé. Elle donnera de l'air et du soutien à tous les Bruxellois qui en ont besoin.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

[319]

**De heer Arnaud Verstraete (Groen).**- Ik wil toch nog even reageren op de woorden van de minister. Er wordt hier gezegd dat het vandaag een absolute feestdag is voor het cdH. Het valt mij op dat het dan blijkbaar toch moeilijk is om dat op een positieve manier te vieren. De meerderheidspartijen, in het bijzonder het cdH en in mindere mate ook de sp.a, gaan er prat op "dat ze toch zo'n fantastisch werk hebben geleverd en dat het vroeger allemaal niets voorstelde".

De waarheid is echter dat er heel wat tekortkomingen zitten in dit ontwerp. Het systeem wordt ingevoerd aan het einde van een regeerperiode en moet gefinancierd worden door de volgende regering. Het is bovendien een systeem dat sommigen wel zal helpen, maar dan wel niet de meest kwetsbaren. Zij die in de slechtste papieren zitten, worden van de maatregel uitgesloten. Al die 'op-de-borst-klopperij' is dan ook een beetje overdreven.

Maar wat stoort me nog het meest? Ik richt me daarvoor tot de voorzitter. Dat is de weinig respectvolle, zelfs respectloze, houding van de minister tegenover het parlement en de individuele parlementsleden. De manier waarop zij overhaast bepaalde ordonnanties erdoor wil jagen, is één zaak. Een andere zaak is echter het lef van de minister om systematisch parlementsleden aan te vallen omdat die voor een keertje afwezig zijn. Dat is ongehoord en zelfs compleet misplaatst. De wijze waarop de minister natrapt naar parlementsleden die voor een keertje niet hier zijn vandaag, noem ik respectloos. Tot vier maal toe heeft ze uitgehaald naar de heer Maron, die bijna altijd aanwezig is, maar vandaag toevallig niet. Op de koop toe permitteert de minister zich om de woorden van de heer Maron en van mijzelf volledig te verdraaien en het tegenovergestelde te beweren van wat wij in werkelijkheid hebben gezegd. Zo hebben we wel degelijk verklaard dat er een omkadering van de huurprijzen moet zijn om de huisvestingstoelagen te kunnen laten functioneren.

[321]

We hebben de nodige amendementen ingediend, waar we de omkadering van de huurprijzen volledig hebben uitgewerkt. En u zegt nu dat de heer Maron daartegen gekant is. Dat is een compleet oneerlijke, foutieve voorstelling, die van weinig respect getuigt. Ik betreur dat en in het bijzonder op een 'feestdag' als vandaag.

[323]

**Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).**- De minister heeft haar hele betoog in het Frans gehouden, met uitzondering van één onbegrijpelijke zin in het Nederlands. Ik zou verwachten dat ze na 4,5 jaar ministerschap vooruitgang geboekt heeft op het vlak van de kennis van het Nederlands. Maar dat blijkt niet het geval. Misschien kan het parlement haar een taalstage in Spa cadeau doen. Het schijnt dat men daar goede resultaten boekt.

[325]

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Je trouve assez malvenu d'attaquer M. Maron qui est très présent dans ce parlement et qui participe aux travaux de la commission du logement avec beaucoup d'assiduité. Il me paraît particulièrement inélégant de lui reprocher une absence exceptionnelle.

*(Remarques de M. Mampaka Mankamba)*

Ensuite, lorsque vous tentez de faire croire qu'Ecolo aurait un problème avec la grille ou la régulation des loyers, votre attitude est risible ; aucun acteur n'y croira. Mon sentiment est que vous vous cachez derrière des interprétations ridicules parce que, justement, c'est vous qui éprouvez des difficultés avec la régulation des loyers.

Nous nous rejoignons néanmoins sur un point. Vous avez terminé votre intervention en disant qu'il fallait soutenir tous les Bruxellois qui en ont besoin. Nous partageons pleinement cet objectif et c'est la raison pour laquelle l'examen de chaque texte est pour moi l'occasion de songer à toutes les personnes qui sont venues me voir, que j'ai rencontrées, ou à qui j'ai rendu visite et qui éprouvent de gros problèmes de logement. Elles sont très nombreuses, dans toutes les catégories de la population, y compris parmi les gens qui travaillent et qui vivent dans des logements trop petits ou trop chers.

Vous parlez des femmes seules. En effet, on ne compte plus les mamans qui dorment sur le canapé pour offrir une petite chambre à leurs enfants. Oui, nous rencontrons d'énormes problèmes de logement et j'ai peur lorsque je pense à tous ces Bruxellois que vous avez cités et qui sont dans le besoin. J'ai peur parce que, comme nous n'avons pas instauré de régulation des loyers, la majorité d'entre eux n'auront pas droit à cette allocation. Alors, ils nous interpellent sur les marchés pour nous dire que leur situation ne s'améliore pas, qu'ils ont essayé mais que leur propriétaire ne veut pas encoder leur bail parce que la maison qu'ils occupent a été modifiée sans permis. La personne suivante se plaindra de payer trop cher et donc de n'avoir droit à aucune aide.

Les gens pleurent pour ne pas payer aussi cher. On risque donc de mettre en place un système bizarre qui leur permettra de payer un faux loyer afin qu'il entre dans la grille, mais leurs charges seront doublées ou triplées pour contourner la législation. Le propriétaire acceptera certains accommodements en échange desquels il exigera une partie de l'allocation-loyer. Voilà la situation que nous allons provoquer avec le système que nous mettons en place.

[329]

Il faut soutenir tous les Bruxellois ! Malheureusement, le texte ne le permettra pas ! J'espère tout de même que quelques milliers de personnes supplémentaires vont être soutenues car dès qu'une d'entre elles peut l'être, c'est positif et c'est un pas dans la bonne direction !

Par contre, je suis attristée que, connaissant la situation, nous aurions pu prendre des mesures répondant aux besoins de tous ces Bruxellois dont vous parlez.

[331]

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Concernant M. Maron, peu m'importe son absence en séance plénière, mais le fait qu'il soit entendu en interview le matin même de son absence semble plus problématique.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Vous faites beaucoup de critiques, mais, quand vous en recevez, vous ne pouvez visiblement pas les entendre, comme on a pu en juger en commission ces derniers jours.

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Ce n'est pas vrai. Nos discussions étaient relativement calmes en commission, à mon avis.

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Les députés étaient assez calmes, mais ce n'était pas du tout votre cas !

**Mme Céline Fremault, ministre.**- C'est votre appréciation, mais vous n'étiez pas toujours présente.

Revenons à la question de l'encadrement des loyers. Notre position est claire : nous sommes contre, pour les raisons que j'ai déjà expliquées. Nombre d'expériences menées à l'étranger, à Paris et à Lille, entre autres, démontrent que le mécanisme arrive très rapidement au bout de sa logique et ne contribue pas à l'objectif poursuivi.

C'est votre position que je ne comprends pas : vous avez longtemps défendu l'encadrement des loyers en commission, mais vous êtes dernièrement revenus avec l'introduction d'une commission paritaire. Ma question sur l'opportunité ou non d'un tel encadrement est restée sans réponse de la part de M. Maron. Concernant la commission paritaire, comme l'explique Nicolas Bernard lui-même, tant que les acteurs ne sont pas prêts à s'entendre, cela ne fonctionnera pas.

Nous ne mettrons pas en place des systèmes avec lesquels les positions resteraient inconciliables, aucune partie ne pouvant faire un pas vers l'autre. C'est fondamental. Il faut tester les systèmes de médiation, et Bruxelles Logement est en train d'y travailler.

Il y a eu aujourd'hui des expressions politiques fortes, qui tiennent compte des positionnements historiques des partis. Je ne comprends pas qu'Alain Maron dise dans la presse ce matin qu'Ecolo votera contre, connaissant l'historique du dossier depuis 2004 et le soutien systématique d'Alain Daems, par exemple, à l'allocation-loyer en commission. J'y étais, nous travaillions ensemble, il y a eu des auditions à ce sujet.

[345]

Je pense notamment à Alain Daems et à Christos Doulkeridis qui, à la fin de la législature, ont lancé un projet pilote. Aujourd'hui, je ne comprends pas comment vous pouvez annoncer voter contre un texte qui contribuera - et personne ne le nie - à améliorer la situation de plusieurs milliers de Bruxellois. Nous sommes d'accord pour dire que ce ne sera jamais suffisant, mais il est important d'agir aujourd'hui.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

[351]

**Mme Zoé Genot (Ecolo).**- Contrairement à ce qui est écrit dans l'article, nous allons nous abstenir comme nous l'avons fait en commission, mais nous réitérons avoir un certain nombre d'inquiétudes et de critiques et regretter qu'on n'ait pas pu aller plus loin. C'est très clair.

Quant aux positions historiques, je vous rappellerai la carte blanche cosignée par le PS, Ecolo et le cdH en 2004 selon laquelle il fallait un système massif d'allocation-loyer couplée à une régulation du marché locatif. Le disait-on en 2004 parce qu'on savait qu'on n'était pas compétent ? Le disait-on parce que c'était l'État fédéral qui était compétent en matière de régulation du marché locatif et, que maintenant qu'on est compétent, on essaie d'oublier cette carte blanche de 2004 ?

Vous dites que les systèmes de régulation des loyers, où ils existent, ne fonctionnent pas parfaitement. Moi, ce que je vois, c'est qu'ici, la situation ne fonctionne pas parfaitement ! Dans ma commune, sur mon tronçon de rue, il y a quinze familles qui habitent dans des caves ! J'habite dans la vallée du Maelbeek où les caves sont humides et insalubres ! C'est dans cet état-ci qu'est notre marché locatif ! Donc, dire que ce que nous faisons à l'heure actuelle fonctionne, ce n'est pas vrai !

Vous savez très bien que la majorité des logements de ces personnes à Saint-Josse-ten-Noode sont horriblement chers et insalubres. Pourtant, elles ne rentreront pas dans ces conditions. C'est cela qui me rend folle parce que ces gens ont vraiment besoin d'aide et que l'outil que vous mettez sur la table aurait pu constituer le bon outil pour les aider !

**M. le président.**- La discussion générale est close.

[355]

---

*Discussion des articles*

**M. le président.**- Nous passons à la discussion des articles, sur la base du texte adopté par la commission.

*Article 1er*

Pas d'observation ?

Adopté.

*Articles 2 à 7*

Pas d'observation ?

Adoptés.

*Article 7/1 (nouveau)*

**M. le président.**- Un amendement n° 1 a été déposé par MM. Bertin Mampaka Mankamba, Michel Colson, Fouad Ahidar, Mme Caroline Désir, M. Paul Delva, Mme Khadija Zamouri, MM. Vincent De Wolf et Alain Maron, libellé comme suit :

"Insérer un article 7/1, libellé comme suit :

"Article 7/1. § 1er. À l'article 7, § 2, 4° du Code, les mots "en vertu de la réglementation relative à l'allocation de déménagement-installation et d'intervention dans le loyer telle que prévue à l'article 165" sont remplacés par les mots "prévues à l'article 170/11".

§ 2. À l'article 29 du Code, les mots "à l'article 165" sont remplacés par les mots "au Titre VIII, chapitre Ier, section 4."

L'amendement est réservé.

*Article 8*

Pas d'observation ?

Adopté.

Nous procéderons tout à l'heure aux votes nominatifs sur l'amendement et sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

[357]

**BUDGETS DU PARLEMENT**

**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET DU PARLEMENT POUR L'ANNÉE  
BUDGÉTAIRE 2018**

---

## PROPOSITION DE BUDGET DU PARLEMENT POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019

(N° A-754/1 – 2018/2019)

### *Discussion*

**M. le président.**- La discussion est ouverte.

M. Olivier de Clippele, rapporteur, se réfère au rapport écrit.

La discussion est close.

[365]

Nous procéderons aux votes nominatifs sur l'ensemble de la proposition d'ajustement du budget du Parlement pour l'année budgétaire 2018 et sur l'ensemble de la proposition de budget du Parlement pour l'année budgétaire 2019, à l'heure convenue.

[367]

### **MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES NOS 2 ET 3 DE L'EXERCICE 2018 DE L'ÉTABLISSEMENT FRANCOPHONE CHARGÉ DE LA GESTION DES INTÉRÊTS MATÉRIELS ET FINANCIERS DE LA COMMUNAUTÉ PHILOSOPHIQUE NON CONFESIONNELLE ET DES SERVICES D'ASSISTANCE MORALE RECONNUS DE L'ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF DE BRUXELLES-CAPITALE. (N° A-760/1 – 2018/2019)**

### **AVIS**

**(APPLICATION DE L'ARTICLE 33 DE LA LOI DU 21 JUIN 2002)**

### *Discussion conjointe*

**M. le président.**- La discussion conjointe est ouverte.

Mme Nadia El Yousfi, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La discussion conjointe est close.

[373]

Nous procéderons aux votes nominatifs sur les avis favorables et sans réserves relatifs aux modifications budgétaires nos 2 et 3, à l'heure convenue.

[375]

### **QUESTIONS ORALES**

**M. le président.**- Étant donné que toutes les questions orales inscrites à l'ordre du jour ont reçu réponse écrite, elles sont dès lors retirées de l'ordre du jour.

---

- La séance est suspendue à 10h55.

[379]

- La séance est reprise à 11h05.

(M. Fouad Ahidar, premier vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

[383]

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

### QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. WILLEM DRAPS

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DU LOGEMENT, DE LA QUALITÉ DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE,**

**concernant "l'inauguration de l'obélisque des droits humains le 10 décembre 2018 dans le parc Tour et Taxis".**

[387]

**M. Willem Draps (MR).**- Invoquant le septantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, vous avez fait ériger dans le parc de Tour & Taxis un obélisque de douze mètres de haut.

L'objet de ma question est double : d'une part, quel est le montant de cette initiative ? D'autre part, ce n'est pas parce qu'on adhère aux grands principes proclamés...

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Votre question a été réduite aux coûts puisque vous invoquez un élément qui n'existe pas.

**M. Willem Draps (MR).**- Je n'ai été informé d'aucune modification de ma question par les services de ce parlement. La parole est libre à la tribune. Considérant qu'on peut adhérer aux principes de cette déclaration sans vouloir nécessairement se les approprier, je voudrais avoir confirmation ou infirmation du projet d'apposition d'une plaque au pied de cet obélisque, mentionnant vos nom et qualités.

**M. le président.**- On me communique que le groupe MR a été informé de cette modification. Peut-être y a-t-il un problème de communication entre vous ?

[395]

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Cet obélisque a bien été érigé, le 10 décembre de cette année, pour célébrer l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les médias ont largement fait écho à cette initiative, prise par mes soins à la suite de différentes rencontres, notamment avec le secteur associatif.

Il n'est pas illégitime de souhaiter qu'un lieu public, à Bruxelles, permette de retrouver en quatre langues - allemand, anglais, français, néerlandais - l'ensemble des articles de cette déclaration.

Un marché public a été lancé. Le coût total du projet, de près de 215.000 euros, se répartit comme tel :

- étude : 29.850 euros ;
- travaux : un peu plus de 140.000 euros ;
- arbres : 27.000 euros.

La plaque commémorative, que l'on trouve dans nombre d'inaugurations mais qui n'existe pas à ce stade, a été rayée de votre question par les services du parlement. Il n'a été jugé utile que de répondre sur les coûts.

La présence de l'ensemble du gouvernement bruxellois était effectivement prévue le 10 décembre. Néanmoins, nombre de mes collègues n'ont pu assister à la cérémonie en raison de la crise gouvernementale fédérale.

Je vous invite à poser une question orale sur ce sujet dès que vous le souhaitez en Commission de l'environnement. Je pourrai alors vous expliquer tout le travail qui a été accompli. Puisque vous vous intéressez au coût de l'obélisque, j'espère que vous serez aussi attentif à ce qui sera organisé autour de ce projet, par le biais d'explications des droits humains à l'intention des écoles, des mouvements de jeunesse ou du secteur associatif, en collaboration, notamment, avec la Ligue des droits de l'homme.

[397]

**M. Willem Draps (MR).**- Je prends note du fait que l'initiative a coûté environ 215.000 euros. Je crois que d'autres organes de ce parlement auront à apprécier l'opportunité ou non de l'éventuelle plaque commémorative ou explicative.

[399]

#### **QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MARTINE PAYFA**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,**

**ET À M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES FINANCES, DU BUDGET, DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT,**

**concernant "'Quartier', le nouvel espace artistique de la station de métro Bourse".**

[401]



---

**Mme Martine Payfa (DéFI).**- À votre initiative et en collaboration avec le directeur de La Maison des talents ainsi que le média Bruzz, vous avez inauguré un nouvel espace artistique situé à la Bourse. Je ne sais pas si celui-ci est en sous-sol ou en surface. Toujours est-il que vous lui avez donné un nom que je qualifierais d'ersatz linguistique douteux, asexué et indigeste.

Asexué, parce qu'il dénie finalement toutes les langues parlées à Bruxelles. Ce n'est ni du français, ni du néerlandais, pas plus que de l'anglais ou du chinois. Ce n'est même pas de l'espéranto ! Nous nous demandons donc pourquoi vous avez opté pour une telle dénomination. En tant que Bruxelloise de souche, je ne m'y retrouve absolument pas.

Pourquoi seul le média Bruzz a-t-il été contacté et pas une autre association ? Ce point a-t-il été discuté au niveau du gouvernement ? Avez-vous agi seul en la matière ? Si cet espace est situé dans la station de métro, avez-vous contacté la STIB ou, du moins, la Ville de Bruxelles ? J'aimerais avoir l'avis de cette dernière sur la question. Enfin, quel a été le coût de cette fantaisie ?

[403]

**M. Pascal Smet, ministre.**- C'est Zinnema, l'association responsable de la gestion de l'espace artistique à la station Bourse, qui a décidé de lancer un appel pour baptiser le Foyer des arts.

Vous la connaissez ?

**Mme Martine Payfa (DéFI).**- Il s'agit tout de même de décider du nom d'un espace public !

**M. Pascal Smet, ministre.**- Donnez-moi le temps de vous répondre !

Je m'étonne que vous ne connaissiez pas Zinnema. C'est une asbl néerlandophone - élément très important pour les amateurs d'art dans ce quartier - très renommée.

Cette association a donc été choisie pour exploiter cet espace, en concertation avec la STIB et Bruxelles Mobilité.

J'ai soutenu leur choix de lancer cet appel, car cela faisait de la publicité pour ce nouvel espace. Nous avons sollicité Bruzz et un autre média francophone pour qu'ils lancent cet appel ensemble. Malheureusement, seul Bruzz - bien intégré dans le tissu bruxellois et dont l'approche communautaire est positive - a répondu à notre proposition.

**Mme Martine Payfa (DéFI).**- Pourriez-vous nous transmettre le nom du média francophone sollicité ?

**M. Pascal Smet, ministre.**- Je vais me renseigner. Je pense que c'est BX1 mais n'en suis pas certain.

Les critères étaient assez simples : le nom devait être compréhensible en français comme en néerlandais et rendre manifeste qu'il s'agissait d'un espace artistique.

Après l'expiration du délai d'envoi des propositions, le jury, composé d'un représentant de Bruzz, de Zinnema et de moi-même, a fait son choix.

[405]

Il y a eu au total 78 envois, 90 propositions et le choix s'est finalement porté sur le terme "Quartier" pour les raisons suivantes :

- les lettres "art" peuvent être soulignées graphiquement ; - le terme rappelle évidemment le mot "quartier", qui signifie "espace" ou "lieu" ; - il est compréhensible dans les deux langues nationales ; - il est synonyme de "proximité".

En l'occurrence, il me semble que les néerlandophones seraient davantage que les francophones en droit d'émettre certaines réserves quant à ce choix. Mais tous les partenaires ont été tenus au courant à chaque étape.

Mme Payfa, vous êtes une enfant de l'époque où l'on voulait "l'imagination au pouvoir". La formule est magnifique mais, malheureusement, la société d'aujourd'hui a renoncé à cette ambition et la peur, le repli sur soi l'ont remplacée. "Bozar" ou "K-Nal" sont d'autres exemples de cette créativité artistique et de cette modernité dans laquelle nous devons nous inscrire !

**Mme Martine Payfa (DéFI).**- Finalement, tout est une question d'optique et de choix. Vous trouvez ce terme artistique, mais ce n'est pas mon avis et je ne m'y retrouve absolument pas.

Je voudrais savoir quel média francophone a été consulté. Si vous l'avez oublié, c'est qu'il ne vous a pas beaucoup marqué. Je voudrais aussi savoir si la décision de confier la gestion de cet espace à l'asbl Zinnema a été soumise au gouvernement.

**M. Pascal Smet, ministre.**- Ce n'était pas nécessaire. Auparavant, c'était d'ailleurs l'asbl Bravvo.

**Mme Martine Payfa (DéFI).**- Donc, en définitive, tout ce qui relève de l'espace public est géré par un seul homme au goût très sûr et à la vaste culture !

[413]

## **ACTUALITEITSVRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL**

**AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, TERRITORIALE ONTWIKKELING, STEDELIJK BELEID, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STUDENTENAANGELEGENHEDEN, TOERISME, OPENBAAR AMBT, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN OPENBARE NETHEID,**

**betreffende "het beheer van de betoging van 16 december 2018 tegen het Mondiaal Pact van Marrakesh voor veilige, ordelijke en reguliere migratie".**

**De heer Dominiek Lootens-Stael (Vlaams Belang).**- De Mars tegen Marrakesh werd door uzelf en door de burgemeester van Brussel-Stad om uitsluitend ideologische redenen verboden. De Raad van State heeft die beslissing vervolgens weerlegd.

De manifestatie verliep probleemloos tot op het ogenblik dat ze ontbonden werd. Vanaf dan zijn hooligans amok beginnen maken. Die hadden zich eerder al van de organisatie gedistantieerd en waren elders samengekomen. Even dit terzijde: dit had vermeden kunnen worden, mocht men niet hebben geprobeerd om het recht op vrije meningsuiting om ideologische redenen aan banden te leggen.

---

Wat vervelender is, is dat er na de manifestatie beelden opdoken van politiemensen die beweerden dat ze van de Brusselse burgemeester de opdracht hadden gekregen om zoveel mogelijk manifestanten op te pakken. De bedoeling was om te provoceren, rellen uit te lokken en problemen te creëren om zo de manifestatie in een slecht daglicht te stellen.

[417]

Was u ervan op de hoogte dat er dergelijke orders gegeven waren en dat het uiteindelijk de bedoeling was om te provoceren en geweld uit te lokken?

Zijn er maatregelen genomen om dergelijke toestanden in de toekomst te vermijden?

Zal u er voortaan voor zorgen dat het recht op vrije meningsuiting niet uit ideologische overwegingen aan banden wordt gelegd? Ik wil u even herinneren aan uw provocerende uitspraak: "Ik wil geen bruine mars in Brussel". Zo iets is alleszins niet bevorderlijk voor de goede gang van zaken. Zou u dergelijke uitspraken voortaan niet beter vermijden?

[419]

**De heer Rudi Vervoort, minister-president.**- Het hele jaar door vormt het Brussels Gewest het decor voor allerlei recreatieve evenementen, feestelijkheden en protestacties. Alleen al op het grondgebied van Brussel-Stad vinden er meer dan negenhonderd evenementen plaats. De preventie- en veiligheidsdiensten leiden die alle in goede banen zodat alles rustig kan verlopen.

Op grond van mijn bevoegdheden besliste ik, in samenspraak met een aantal burgemeesters in het gewest, om iedere betoging te verbieden op 16 december. Vorige week waren er immers meerdere aanvragen ingediend om die dag te betogen: een betoging tegen het Pact van Marrakesh, een tegenbetoging van voorstanders daarvan, een mogelijke nieuwe betoging van de gele hesjes en een mogelijke betoging van de klimaatcoalitie.

Het betogingsverbod op 16 december was uitsluitend gebaseerd op informatie waarover de politie beschikte. Daaruit bleek namelijk dat er een risico was van verstoringen van de openbare orde. U hebt zelf ook kunnen vaststellen dat die vrees gegrond was.

We zullen uiteraard de nodige lessen trekken uit de recente gebeurtenissen, want we mogen dit gewest niet laten omvormen tot een slagveld of tot een plaats voor het verspreiden van haatboodschappen.

Voor de rest kan ik uiteraard niets zeggen over niet-geverifieerde uitlatingen.

[421]

**De heer Dominiek Lootens-Stael (Vlaams Belang).**- U hebt het recht op vrije meningsuiting en het recht op vergaderen om ideologische redenen aan banden willen leggen. Ik verwijs nogmaals naar uw provocerende uitspraak "Ik wil geen bruine mars in Brussel", die louter gebaseerd was op de ideologie en de overtuiging van de mensen die wilden manifesteren en niet op uw bezorgdheid dat er problemen of conflicten zouden ontstaan. Dat is trouwens ook de reden waarom de Raad van State, die waakt over het recht op vrije meningsuiting en het recht op vergadering, uw beslissing heeft vernietigd.

Net door uw verbod hebt u conflicten in het leven geroepen. U zorgde er immers voor dat de Raad van State alle manifestaties op het Brussels grondgebied heeft toegelaten, dus ook die van personen die erop uit waren

om amok te komen maken. Uw oorspronkelijke verbod leidde met andere woorden tot een oncontroleerbare situatie.

Het zou echter allemaal nog veel erger zijn mocht blijken dat de berichten kloppen dat burgemeester Close van Brussel-Stad de politie heeft opgeroepen om zo veel mogelijk mensen te arresteren, om te provoceren en om op die manier bepaalde manifestaties in een kwaad daglicht te stellen. Die informatie komt wel van politiemensen. Als dat waar is, dan zijn we heel ver van huis. Dat gaat nog een stap verder dan een verbod om ideologische redenen. In dat geval is er immers sprake van provocatie om ideologische redenen, hetgeen onaanvaardbaar is.

[423]

## **ACTUALITEITSVRAAG VAN DE HEER PAUL DELVA**

### **AAN DE HEER PASCAL SMET, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET MOBILITEIT EN OPENBARE WERKEN,**

**betreffende "het contactloos betalen op het MIVB-net in het licht van recente aankondigingen van De Lijn".**

**De heer Paul Delva (CD&V).**- U had het daarnet nog over het omarmen van de moderne technologie. Dat moet ook de MIVB alvast doen. Mijn vraag gaat immers over het contactloos betalen waarbij de reiziger enkel zijn bankkaart voor een apparaat moet houden om te betalen.

Ik las in de pers dat De Lijn grote vooruitgang boekt met dit systeem en dat tegen eind 2019 hun bussen en trams ermee uitgerust zouden zijn.

Ook in dit parlement hebben we het daarover al vaker gehad. In 2017 antwoordde u op een vraag van mij dat het de bedoeling was dat de MIVB, net als De Lijn, tegen eind 2019 over een dergelijk systeem zou beschikken. Wordt dat dan samen ontwikkeld door De Lijn en de MIVB en gaan beide maatschappijen hetzelfde systeem gebruiken?

Zal Brussel de deadline halen? Het zou in ieder geval goed zijn voor het imago van een fris en modern openbaar bestuur.

Zal de overgang gradueel gebeuren, bijvoorbeeld eerst de metro's en daarna de bussen en de trams?

De regering heeft ongeveer driehonderd nieuwe, hybride bussen besteld. Die worden tussen nu en eind 2019 geleverd. Zullen die nieuwe bussen al uitgerust zijn met dit ontwaardingssysteem?

[427]

**De heer Pascal Smet, minister.**- Eind 2019 zal een ruim opgezette testfase met testmensen van start gaan. De volledige ontwikkeling van het project is gepland voor 2020.

Het werk gebeurt in twee fasen. Momenteel werkt de MIVB aan het backoffice-systeem dat nodig is om contactloos betalen met de bankkaart mogelijk te maken. We verwachten de technische leveringen in de eerste helft van 2019. Begin 2019 zal de MIVB ook de overheidsopdracht toewijzen voor de frontoffice,

namelijk de validerings- en controleapparaten. Het is belangrijk dat de nodige veiligheidsmaatregelen worden ingebouwd.

De MIVB heeft aan De Lijn voorgesteld om een en ander samen te ontwikkelen, maar De Lijn wil per se een eigen systeem uitwerken. Dat zal, naar ik vermoed, pas binnen enkele jaren klaar zijn en dus niet tegen eind 2019. We hadden liever samengewerkt, maar we konden echt niet op De Lijn blijven wachten. Er zullen daardoor twee backoffices komen. Op zich is dat geen onoverkomelijk probleem. Het belangrijkste is dat er een centraal systeem komt, maar blijkbaar wijst De Lijn dat ook af.

[429]

Het project van de MIVB gaat verder dan dat van De Lijn, want dat laatste beperkt zich tot contactloos betalen. De MIVB wil het hele Mobibplatform - dat eigenlijk al achterhaald is - vervangen, maar ook een systeem van 'account based ticketing' invoeren. Dat is wat de meeste netten op dit moment aan het doen zijn, maar dit zal wellicht iets te modern zijn voor De Lijn. Daar zitten we een beetje vast op dit moment. De MIVB zorgt er wel voor dat haar systeem toegankelijk is voor meerdere operatoren.

De nieuwe MIVB-voertuigen beschikken over de nodige bekabeling om de toestellen voor contactloos betalen te installeren. De apparaten moeten wel nog geleverd worden.

We zitten wel degelijk op schema. Het is een zeer gebruiksvriendelijk systeem, zoals ik onlangs nog kon merken in Londen. Als je daar niet over een Oyster Card beschikt, kun je gewoon betalen met je Belgische betaalkaart en de poortjes zwaaien open.

In 2019-2020 zullen we ook op dat vlak de moderniteit meemaken. Hopelijk zal mevrouw Payfa dan gelukkig zijn.

*(De heer Charles Picqué, voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op)*

[433]

**De heer Paul Delva (CD&V).**- De invoering van het contactloos betalen op het openbaar vervoer zou goed zijn voor het imago van Brussel en van de MIVB. Ik betreur het gebrek aan samenwerking tussen de MIVB en De Lijn. Ik vind het jammer dat de kloof tussen beide vervoersmaatschappijen zo groot is.

Ik heb begrepen dat het contactloos betalen op het openbaar vervoer in Brussel waarschijnlijk pas in 2020 wordt ingevoerd. Gebeurt dat geleidelijk, bijvoorbeeld eerst op de metro, zodat het systeem kan worden getest of wilt u het meteen overal invoeren?

**De heer Pascal Smet, minister.**- Ik wil eind 2019 een ruim opgezette test van het systeem, zodat het in 2020 meteen overal kan worden ingevoerd.

[439]

#### QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HASAN KOYUNCU

**À M. PASCAL SMET, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS,**

**concernant "les mesures de prévention des accidents entre usagers faibles et véhicules de la STIB".**

**M. Hasan Koyuncu (PS).**- Mercredi soir, un bus de la STIB a mortellement fauché une jeune femme de 23 ans sur l'avenue des Cerisiers à Schaerbeek. Malgré l'instauration de la zone 30 sur tout le territoire schaarbeekois, la saga des accidents mortels se poursuit donc. Aujourd'hui, la zone 30 généralisée n'est, à mes yeux, qu'un slogan qui donne lieu à des amendes.

En 2017, la STIB a été impliquée dans 90 accidents : 40 avec des trams et 50 avec des bus. Deux décès ont été à déplorer. L'image de la STIB commence à être écornée.

À Schaerbeek, mardi matin, un cycliste a été fauché par un camion. Mercredi, on a donc déploré le décès d'une jeune femme et il y a dix jours, un piéton a été percuté par une voiture. L'an dernier, une dame, dont je connais très bien la famille a été renversée par un camion sur la place Liedts.

J'en profite pour ouvrir une parenthèse. Nous en avons discuté hier : la semaine dernière, la circulation a été réduite à une bande, et des places de parking ont été supprimées sur la place Liedts. Des riverains et des commerçants m'ont téléphoné à ce propos pour exprimer leur mécontentement quant au manque de concertation. Je vous invite à prendre contact avec eux pour trouver une solution.

[443]

Je ne veux pas jeter l'opprobre sur les chauffeurs de la STIB qui exercent un métier difficile et stressant en raison de la densité du trafic et des cadences auxquelles ils sont soumis. L'imprudence, le comportement des piétons et les aménagements des voiries sont aussi à l'origine de ces accidents.

Comment la STIB et l'Institut Vias analysent-ils ce type d'accidents ? Quelles sont les mesures à prendre pour les prévenir ?

[445]

**M. Pascal Smet, ministre.**- Avant tout, je tiens à souligner que, sur les deux décès mentionnés en rapport avec un bus, un est dû à une crise cardiaque qui a eu lieu dans le véhicule. Il s'agit d'un problème de santé personnel qui n'a rien à voir avec un accident de la circulation.

Il va de soi que le bus n'a pas la priorité par rapport aux autres usagers et qu'il est tenu au respect du Code de la route. Pour le moment, l'enquête de police est en cours et devra déterminer les circonstances exactes de l'accident impliquant la jeune fille. À l'heure actuelle, je ne peux donc pas me prononcer sur lesdites circonstances car je n'ai pas connaissance des faits, la police n'ayant pas encore révélé les résultats de l'enquête.

La STIB assure, indépendamment de la police, son propre suivi des accidents. Elle analyse les faits après que ces derniers ont été définis par la police, et prend les éventuelles mesures nécessaires en fonction de cette analyse.

De manière générale, de nombreuses mesures sont prises en vue de réduire le nombre d'accidents :

- la formation des conducteurs, qui est passée de 42 à 47 jours afin de donner davantage de place à la pratique ;
- la reconnaissance des nouvelles lignes et de la modification majeure de l'itinéraire d'autres lignes ;

- 
- l'analyse de chaque accident par la hiérarchie ;
  - un entretien individuel avec l'agent concerné par l'accident ;
  - l'analyse des infrastructures afin de déterminer les éventuels aménagements nécessaires ;
  - des formations ainsi que diverses campagnes de sensibilisation auprès des conducteurs et des voyageurs.

Nous devons maintenant attendre les résultats de l'enquête. Sur la base de ces résultats, des mesures seront prises au niveau de l'infrastructure et/ou au niveau individuel, si nécessaire.

**M. Hasan Koyuncu (PS).**- Je vous remercie et j'espère que ces campagnes de sensibilisation permettront de réduire ce genre d'accidents.

[449]

#### **ACTUALITEITSVRAAG VAN DE HEER BRUNO DE LILLE**

**AAN MEVROUW FADILA LAANAN, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET OPENBARE NETHEID, VUILNISOPHALING EN -VERWERKING, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, GEMEENTELIJKE SPORTINFRASTRUCTUUR EN OPENBAAR AMBT,**

**betreffende "de mogelijkheid van politiek verlof voor Brusselse ambtenaren die lid zijn van bijzondere comités van Vlaamse gemeenten".**

**De heer Bruno De Lille (Groen).**- In Vlaanderen worden de OCMW's geïntegreerd in de gemeenten. Gemeenteraadsleden zijn daardoor ook OCMW-raadsleden en het college van burgemeester en schepenen maakt meteen ook het bestuur van het OCMW uit. Voor de leefloondossiers is er een bijzonder comité voor de sociale dienst actief waarin zowel gemeenteraadsleden als niet-gemeenteraadsleden zetelen. De personen uit die laatste categorie moeten daarvoor natuurlijk tijd uittrekken. Ze zouden dan ook recht moeten hebben op politiek verlof. Dat blijkt echter nog steeds niet geregeld te zijn. In april 2018 stuurde Vlaams minister Homans daarover een brief naar het Brussels Gewest. Blijkbaar werd die nooit beantwoord en werd er aan de vraag geen gevolg gegeven.

Vanaf 1 januari 2019 gaan alle nieuwe gemeenteraden van start in Vlaanderen. We dreigen in een situatie terecht te komen waarbij werknemers van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest die in Vlaanderen lid zijn van een gemeenteraad, wél recht hebben op politiek verlof, maar hun collega-ambtenaren van het Brussels Gewest die lid zijn van een bijzonder comité voor de sociale dienst, niet. Voor die mensen is politiek verlof nochtans broodnodig. Als wij willen dat gewone burgers deel uitmaken van dergelijke comités, had dat toch al lang geregeld moeten zijn.

[453]

Waarom heeft de Brusselse regering niet geantwoord op die brief? Zult u alsnog reageren? Zult u ondertussen aan de secretaris-generaal vragen om de nodige voorzieningen te treffen zodat de betrokken personen alsnog politiek verlof kunnen nemen?

---

**Mevrouw Fadila Laanan, staatssecretaris.**- Ik heb inderdaad een brief van Vlaams minister Homans ontvangen. We onderzoeken nu of het nuttig is om het statuut van de Brusselse ambtenaren aan te passen.

Voor wat het gemeentepersoneel betreft, vallen de aanvragen voor politiek verlof niet onder de bevoegdheid van het gewest, maar onder die van de gemeenten zelf.

[457]

*(poursuivant en français)*

Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur ce dossier au début de l'année prochaine et de voir comment nous pourrions avancer dans ce cadre-là.

[459]

**De heer Bruno De Lille (Groen).**- Het klopt dat de gemeenten bevoegd zijn om dat verlof toe te kennen aan hun medewerkers. Er zijn echter ook heel wat medewerkers van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest die politiek verlof moeten kunnen aanvragen.

U wilt blijkbaar de regelgeving aanpassen. Bent u echter ook bereid om tegen de secretaris-generaal te zeggen dat hij de procedure van de gemeenten moet volgen als er bijvoorbeeld personen zijn die in januari politiek verlof aanvragen, terwijl de regelgeving nog niet in orde is?

[461]

**Mme Fadila Laanan, secrétaire d'État.**- C'est justement ce que nous devons évoquer avec le secrétariat général. Nous serons particulièrement attentifs à ne pas empêcher les fonctionnaires d'exercer leur mandat politique.

[463]

## **ACTUALITEITSVRAAG VAN MEVROUW ANNEMIE MAES**

**AAN MEVROUW BIANCA DEBAETS, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET ONTWIKKELINGSSAMENWERKING, VERKEERSVEILIGHEIDSBELEID, GEWESTELIJKE EN GEMEENTELIJKE INFORMATICA EN DIGITALISERING, GELIJKEKANSENBELEID EN DIERENWELZIJN,**

**betreffende "het negatief advies van de Raad van State over het Brusselse afbouwplan voor dierproeven".**

**Mevrouw Annemie Maes (Groen).**- In 2016 heb ik samen met mevrouw Delforge en mevrouw Dufourny, maar ook met de collega's van Groen, een voorstel van resolutie ingediend tot de opmaak van een Brussels afbouwplan voor dierproeven. We hebben dat voorstel in de commissie aangekaart, maar het werd niet goedgekeurd. Zoals u had aangekondigd, hebt u in 2018 immers zelf een initiatief hebt genomen om het aantal dierproeven te verminderen.

Het advies van de Raad van State fluit u terug, omdat u niet verder kunt gaan dan de Europese richtlijn. U wilde dierproeven verbieden voor honden, katten en apen. Hoewel een advies van de Raad van State niet



---

bindend is, bent u van plan om een nieuw wetgevend initiatief te nemen om het aantal dierproeven te verminderen.

Wat houdt het advies van de Raad van State in? Wat is het standpunt van uw administratie over het advies van de Raad van State? In welke mate moet u dat volgen, aangezien het niet bindend is? Welk initiatief zult u nemen om het aantal dierproeven te verminderen?

Kunnen wij, meerderheid en oppositie, er samen met de regering voor zorgen dat het voorstel van resolutie eindelijk goedgekeurd wordt? We beogen immers precies hetzelfde, namelijk minder dierproeven, aangezien die vaak overbodig zijn. Ook in het buitenland is duidelijk aangetoond dat het mogelijk is om andere gezondheidsonderzoeken te verrichten.

[467]

**Mevrouw Bianca Debaets, staatssecretaris.**- In het advies van de Raad van State staat inderdaad dat zowel de afbouw van als het verbod op het gebruik van bepaalde diersoorten bij dierproeven, zoals wij die in ons voorstel hadden opgenomen, juridisch niet sluitend zijn. Een dergelijke regeling gaat immers verder dan de EU-richtlijn die in 2010 werd goedgekeurd. Lidstaten mogen in hun wetgeving inzake dierproeven nooit strengere regels vastleggen dan wat die richtlijn voorstelt.

Ik heb het laten onderzoeken omdat ik er graag een tweede mening over wilde. Zowel de juriste van de administratie als een onafhankelijke jurist geven de Raad van State gelijk.

Dat betekent uiteraard niet dat de regering niet rond het thema zal blijven werken. We waren trouwens al gestart met het opstellen van een kadaster, in samenwerking met de instellingen en op initiatief van de VUB. Bovendien is er nog het lopende onderzoek van professor Vera Rogiers, een autoriteit op wereldvlak binnen dat domein. Ook werden de middelen verdubbeld, zodat men zal blijven zoeken naar alternatieven die dierproeven overbodig maken.

[469]

**Mevrouw Annemie Maes (Groen).**- U hebt het advies van de Raad van State blijkbaar naar de diensten van het parlement gezonden. Mijnheer de voorzitter, mag ik erop aandringen dat dit advies aan de commissie voor het Leefmilieu wordt bezorgd? Ik heb het nog niet kunnen inkijken.

Kunnen wij bovendien inzage krijgen in het juridisch advies dat u hebt ingewonnen omdat het advies van de Raad van State niet bindend is? Dat is een keuze die u gemaakt hebt, want u had evengoed gewoon kunnen beslissen om het advies van de Raad van State niet of slechts gedeeltelijk te volgen.

Klopt het dat u niet van plan bent om een bijkomend wetgevend initiatief te nemen om het aantal proeven op dieren te verminderen? In het voorstel van resolutie zijn er niet alleen alternatieven opgenomen, maar ook een reeks andere mogelijkheden, naar het voorbeeld van wat er in Nederland gebeurt. Net als u streven wij immers naar een afname van het aantal proeven op dieren in het Brussels Gewest.

[471]

**Mevrouw Bianca Debaets, staatssecretaris.**- Wij hebben het advies aan de diensten van het parlement bezorgd. Waarom u dat nog niet hebt ontvangen, kan ik niet zeggen.

**Mevrouw Annemie Maes (Groen).**- Vandaar mijn vraag aan de voorzitter.

**Mevrouw Bianca Debaets, staatssecretaris.**- Ik ben er zeker van dat u het binnen de eerstvolgende dagen zult krijgen.

Het advies van de administratie is een juridisch advies. Ik zal met de administratie bekijken of dat kan worden meegedeeld.

**Mevrouw Annemie Maes (Groen).**- Het zou interessant zijn om op zijn minst de argumentatie te kennen.

**Mevrouw Bianca Debaets, staatssecretaris.**- Ik moet het advies van de Raad van State nu aan de regering voorleggen. Dat is inderdaad geen bindend advies, maar een advies van de Raad van State is niet zomaar een vodge papier dat je zomaar naast je neerlegt. Bovendien zijn de juridische diensten van Leefmilieu Brussel tot dezelfde conclusies gekomen.

**Mevrouw Annemie Maes (Groen).**- Daarom zou ik die documenten graag ontvangen.

**Mevrouw Bianca Debaets, staatssecretaris.**- U zult ze allemaal kunnen inkijken. Er valt niets te verbergen.

U verwijst naar Nederland. Ik moet eerlijk toegeven dat ik daar de mosterd ben gaan halen. Nederland werkte een verregaand afbouwschema uit, maar dat werd nooit uitgevoerd, wellicht om dezelfde redenen.

[475]

#### **QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME CÉLINE DELFORGE**

**À M. PASCAL SMET, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS,**

**concernant "l'annonce de la création de deux nouvelles lignes de tram".**

**M. le président.**- La parole est à Mme Delforge.

**Mme Céline Delforge (Ecolo).**- Ma journée a bien commencé : j'ai découvert que le gouvernement avait décidé la création de deux nouvelles lignes de tram qui passeront - est-ce un hasard ? - sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Il s'agit d'une excellente nouvelle puisqu'une première ligne desservirait Tour & Taxis depuis Rogier et la seconde désenclaverait Neder-Over-Heembeek. Nous reviendrons, en réunion de commission, sur une série de questions détaillées relatives à l'itinéraire de ces deux lignes.

Aujourd'hui, je souhaiterais connaître la teneur exacte de cette décision. En effet, je suis vraiment étonnée qu'à quelques mois des élections, juste après les discussions budgétaires au cours desquelles nous n'avons pas abordé la question de la création de ces deux lignes, ces dernières soient annoncées pour dans six ans.

Que de temps perdu ! Si on s'était mis au travail dès le début de la législature sur la base de ce qui avait déjà été fait, nous pourrions déjà quasiment circuler dans ces trams ! La nécessité de mieux desservir Tour & Taxis, cette zone en plein développement, n'est en effet pas une découverte.

Pouvez-vous me donner davantage de détails en la matière ? S'agit-il d'un effet d'annonce ? En fonction de sa composition, le prochain gouvernement pourra-t-il revenir sur cette décision ?

[479]

---

Quel est le financement prévu pour la création de ces deux lignes de tram, qui prendra tout de même plusieurs années ?

C'est donc une bonne nouvelle et je m'en réjouis même si je regrette le temps perdu. Est-ce un effet d'annonce ou pas ? Je m'attends à ce que vous m'annonciez dans les deux mois la tramification du bus 71.

**M. Pascal Smet, ministre.**- Non, cela, on ne l'annoncera pas.

Premièrement, il n'y a pas eu de temps perdu. En 2014, lors de la rédaction du plan pluriannuel, il y a eu un investissement en Région bruxelloise de 5,2 milliards d'euros dans les transports en commun. On ne voit rien de tel en Europe pour le moment.

Nous avons délibéré à propos des différents projets et nous avons choisi de réaliser les trams 8 et 9. Nous avons dû nous battre pour ces projets, mais nous l'avons fait. Par contre, il n'y avait pas de consensus à propos des lignes que nous avons annoncées aujourd'hui.

Je vous rappelle qu'avec la Ville de Bruxelles, à l'époque, il n'y avait pas d'accord quant au tracé du tram pour Tour & Taxis, qui avait été décidé en 2013 par le gouvernement régional précédent. De plus, cela faisait double emploi avec la ligne de métro à Bockstael. Il y avait probablement d'autres intérêts qui le justifiaient ; il y avait aussi des problèmes techniques, car le tracé du tram pour Tour & Taxis passait par le parc éponyme. Faire passer un tram par un parc n'est pas toujours évident. En outre, un dénivelé de six mètres avait pour conséquence que le tram aurait abîmé le parc. La situation n'était donc pas idéale.

[483]

Depuis, de nombreux changements sont intervenus : nous avons approuvé le Plan régional de développement durable (PRDD) et le contrat de rénovation urbaine (CRU) de Molenbeek-Saint-Jean ; dans le quartier maritime, nous avons prévu de réaménager complètement la rue Picard et M. Reynders va finalement avaliser la construction du pont Picard ; dans le cadre du Plan canal, nous avons prévu un réaménagement du boulevard Simon Bolivar.

Avec le développement complet de Tour & Taxis dans les prochaines années, ce bout de ligne de tram nous permettra de connecter la station de métro Rogier, par la rue du Progrès, la gare de Bruxelles-Nord et l'esplanade - que nous allons refaire dans le cadre de la vente du bâtiment - à Tour & Taxis et à Belgica. À cet endroit, la ligne sera connectée au réseau du tram et les Jettois - car cette ligne bénéficiera aux habitants de Jette, en plus de ceux de la Ville de Bruxelles et de Molenbeek - auront à nouveau une ligne de tram de qualité.

Pour la ligne de Neder-Over-Heembeek, ce projet figure effectivement dans l'accord de majorité de la Ville de Bruxelles - majorité dont votre formation fait dorénavant partie. Avant les élections déjà, j'avais exprimé notre volonté politique quant à cette ligne de tram. Solvay va y développer un campus européen, bpost s'y trouve, le CHU Brugmann va investir dans l'hôpital militaire et des développements de logements sont attendus sur cette ligne. Pour le développement socio-économique et démographique de cette partie de notre ville-région, il est important d'avoir une ligne de tram en site propre de haute capacité.

Le gouvernement a retenu hier deux tracés préférentiels. À présent, la STIB doit les élaborer en détail avec tous les acteurs concernés, faire les derniers arbitrages et, sur cette base, élaborer les plans. Il faudra compter environ deux ans pour introduire les permis et les obtenir, et deux à trois ans pour réaliser ces lignes.

[485]

Nous arrivons ainsi à un calcul de cinq ans. Il est vrai que, comme le gouvernement, j'ai dit à la Ville de Bruxelles que nous voulions réaliser ces travaux avant les prochaines élections communales. Cela devrait vous réjouir. Ces projets ne sont pas seulement importants pour la Ville de Bruxelles, mais aussi pour toute la Région : deux nouvelles lignes de tram, une première entre les arrêts Rogier, Gare du Nord, Tour & Taxis, Belgica et une seconde vers Neder-Over-Heembeek.

Nous commencerons l'année prochaine avec le prolongement du tram 9 de l'arrêt Arbre Ballon jusqu'à la station Roi Baudouin. Pour la fin de l'année 2019, nous planifions le prolongement du tram 3 sur le plateau du Heysel. Vous voyez que ce gouvernement bruxellois continue d'investir de manière importante dans le tram.

Pourquoi cela ne figure-t-il pas dans le budget 2019 ? Ces travaux font partie du plan pluriannuel d'investissement de la STIB qui est actualisé chaque année et dont les priorités sont mises à jour. Dans le cadre du contrat de gestion, ces deux projets seront traités en priorité parce qu'ils vont dans l'intérêt des Bruxellois. Comme les dépenses n'auront pas encore lieu en 2019, nous n'avons pas explicitement prévu les moyens pour cette année-là.

[487]

**Mme Céline Delforge (Ecolo).**- Tout le monde est content ! Mais les raisons du retard à Tour & Taxis me laissent dubitative. Les études sont faites depuis longtemps et il aurait déjà été possible de décider de mettre cela en œuvre.

Je suis d'autant plus contente que, comme l'a pressenti la presse, la ligne de métro 3 ne devrait pas aboutir avant 2030. D'autre part, je me demande si l'évaluation des coûts pour la réalisation de celui-ci - actuellement, 3 à 4 milliards d'euros - n'est pas intervenue dans l'idée que si l'on veut améliorer l'offre de mobilité dans cette Région, il vaudrait mieux passer au tram.

Mais, comme vous dites, je suis contente, et je suis contente que vous soyez content que je sois contente !

[489]

#### **ACTUALITEITSVRAAG VAN MEVROUW HANNELORE GOEMAN**

**AAN DE HEER PASCAL SMET, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET MOBILITEIT EN OPENBARE WERKEN,**

**betreffende "de beslissing van de gemeente Schaarbeek om de recente fietsvoorzieningen aan het Liedtsplein te ontmantelen".**

#### **TOEGEVOEGDE ACTUALITEITSVRAAG VAN MEVROUW CIELTJE VAN ACHTER,**

**betreffende "de stand van zaken van de besprekingen tussen het gewest en de gemeente Schaarbeek over de heraanleg van het Liedtsplein".**

**Mevrouw Hannelore Goeman (sp.a).**- Wie regelmatig te voet of per fiets langs het Liedtsplein passeert, weet dat er daar nog veel werk aan de winkel is om de situatie verkeersveilig te maken. Het gaat om een complex dossier dat onder meerdere bevoegde overheden valt. Dat is helaas vaak het geval in het Brussels Gewest.

Het verheugde mij dat er een eerste stap in de goede richting was gezet met de plaatsing van paaltjes ter beveiliging van het fietspad aan de rechterkant. Dat stond al lang op het verlanglijstje van het buurtcomité en komt de veiligheid van de fietsers en de voetgangers absoluut ten goede.

Groot was dan ook mijn verbazing toen ik gisteren via Bruzz vernam dat de paaltjes na twee dagen alweer verwijderd zouden worden. Op de Facebookpagina van de heer Verstraete las ik net dat het een mooi voorbeeld is van de goede samenwerking tussen gewest en gemeente, zoals dat vaker het geval zou moeten zijn.

Wat is hier precies gebeurd? Werd er op voorhand overlegd met de gemeente? Bent u op de hoogte gesteld van de verwijdering van de paaltjes? Welke opmerkingen heeft de gemeente?

In het belang van de veiligheid van de fietsers in Schaarbeek wil ik u vragen wat u zult doen om te verhinderen dat de paaltjes worden weggehaald, want ze betekenen een grote verbetering voor de fietsveiligheid.

[493]

**Mevrouw Cielte Van Achter (N-VA).**- Wat een triest schouwspel is dit toch weer! Het is echt onbegrijpelijk dat er ergens paaltjes worden geplaatst en dat er de volgende dag in de krant een bericht verschijnt dat men die paaltjes alweer weg wil. Trouwens, net op de plaats waar die paaltjes zijn gezet, is er een dodelijk ongeval gebeurd. Dit is dus echt niet grappig.

Hoe komt het dat op die plaats een probleem is ontstaan? Waren de plannen voor de plaatsing van de paaltjes niet goed of niet goed genoeg? Ik vernam dat vrachtwagens die vanuit de Brabantstraat komen, daar hun bocht niet goed meer kunnen nemen. Ik kwam er gisteren langs en zag dat er paaltjes staan om de fietsers te beschermen, maar ook aan de overkant om de straat te versmallen.

In de berichten is er sprake van bevoorradingproblemen bij handelszaken, onder andere bij een bakkerij. Klopt dat? Hield u in uw plannen rekening met de bevoorrading van die winkels? Heeft de gemeente of het gewest de handelaars ingelicht over de manier waarop ze hun leveringen moeten organiseren? Welke afspraken zijn er in dat verband gemaakt?

Deze hele zaak lijkt op ongelooflijk geklungel.

Daarnaast las ik in Bruzz dat de paaltjes er zijn gekomen omdat burgemeester Clerfayt niet kan garanderen dat zijn verkeerspolitie de nodige snelheidscontroles uitvoert. Bovendien is er nog altijd geen positief antwoord om van de betrokken zone een zone-30 te maken. Ik heb de indruk dat men de snelheid niet onder controle krijgt in Schaarbeek. Hebben het gewest en de gemeente daarover gesprekken gevoerd?

[497]

**De heer Pascal Smet, minister.**- Mevrouw Van Achter noemt de situatie triestig, ik noem ze hallucinant.

*(Opmerkingen van mevrouw Van Achter)*

Alle plannen werden immers goedgekeurd door het schepencollege en kwamen tot stand in nauw overleg met de gemeente. Op uitnodiging van een wijkcomité ben ik samen met de burgemeester - mevrouw Laanan was er trouwens ook bij in haar hoedanigheid van minister van Openbare Netheid - en met de politie ter

plekke geweest om te kijken wat er op korte termijn kon gebeuren om de toestand te verbeteren. Een fundamentele verbetering zal er uiteraard komen bij de totale herinrichting van de openbare ruimte naar aanleiding van de aanleg van de metro. Ik wilde echter verder gaan en in enkele straten de rijrichting wijzigen.

We zijn dus ter plekke geweest en hebben plannen opgesteld. Het schepencollege heeft de plannen op 29 mei goedgekeurd. Er vond overleg plaats op 21 september. Het proces-verbaal en het plan van aanleg werden verstuurd op 4 oktober, inclusief de verplaatste leveringszone. Dat proces-verbaal werd gevalideerd door de gemeente - die tevens een aantal opmerkingen gaf per mail - en geformaliseerd per brief van 23 oktober. De paaltjes bleken nodig om de verkeersveiligheid voor zowel voetgangers als fietsers te verbeteren. Dat hebben we trouwens ook gemerkt aan de reacties van omstaanders.

Wat blijkt nu? Er is een bakker die zijn meel laat leveren door een vrachtwagen met slurf. Door de paaltjes en door het verplaatsen van de leveringszone kunnen die leveringen alleen gebeuren als de leverancier zijn vrachtwagen pal voor de zaak parkeert, zodat hij de straat blokkeert. Dat zijn we gisteren, een dag nadat de paaltjes waren gezet, te weten gekomen. We hebben meteen aan de burgemeester voorgesteld om de zaak ter plekke te bekijken. Dat hebben mijn medewerker en de kabinetschef van de burgemeester ook gedaan.

[501]

Er werd meteen een onderling akkoord getroffen om in een specifieke leveringszone voor de bakker te voorzien. Dat is intussen allemaal bevestigd en uitgevoerd. Het verbaasde mij dan ook enorm dat de burgemeester van Schaarbeek plots een communiqué uitstuurde waarin hij zei dat de gemeente dat had gevraagd, terwijl alles in onderlinge overeenstemming was gebeurd.

Ik ben overigens niet de enige minister die problemen heeft met de gemeente Schaarbeek. Je kunt enkel vooruitgang boeken als je samenwerkt. Er zijn vele voorbeelden in het gewest waar de samenwerking perfect verloopt. De bevolking heeft er lak aan dat politici ruziën. Ze willen dat de gewestelijke en gemeentelijke politici samenwerken. Dat proberen we dan ook te doen. Daarom zijn we gisteren ter plaatse geweest toen we het bericht vernamen, ook al had de gemeente alles gevalideerd. We hebben opnieuw overlegd en hebben het probleem opgelost zonder dat de verkeersveiligheid van fietsers en voetgangers in het gedrang kwam. De specifieke leveringszone is vandaag een feit.

Ik roep onze vrienden van Groen en Ecolo, die de meerderheid vormen in Schaarbeek, op om bijzonder waakzaam te zijn voor de maatregelen die er in de komende maanden en jaren in hun gemeente moeten genomen worden op het vlak van verkeersveiligheid en mobiliteit. Voor alle duidelijkheid: we zijn geen vijanden en delen vaak elkaars standpunten. Maar het mag niet bij woorden alleen blijven. Er zijn ook daden nodig. Dit is een vriendelijke oproep aan Ecolo en Groen.

**De heer Bruno De Lille (Groen).**- Wij zijn daar ten zeerste toe bereid, maar misschien moet u zich even richten tot de burgemeester van Schaarbeek. Dat zou een veel interessanter gesprek opleveren. Het is een beetje hallucinant wat u zegt.

*(Samenspraak)*

[507]

**Mevrouw Hannelore Goeman (sp.a).**- Het spreekt voor zich dat de leveringen mogelijk moeten blijven. Er is een alternatieve laadzone gepland, maar blijkbaar is er een specifiek probleem voor die ene bakker. Ik ben blij te horen dat het zal worden opgelost. Wat ik niet begrijp, is hoe dat aan de aandacht van het college is

kunnen ontsnappen. Het college heeft het project goedgekeurd. Ik neem aan dat de schepen van Mobiliteit daarbij werd betrokken aangezien het om een mobiliteitskwestie gaat.

Ik vind het vooral beschamend en triest dat de gemeente bij de minste tegenwind meteen de kar keert en vraagt dat de paaltjes worden weggehaald, terwijl er daaraan heel wat overleg is voorafgegaan. Dat is toch geen manier van werken! De verkeersveiligheid is te belangrijk om er zo'n beschamende processie van Echternach van te maken. Ik hoop dan ook dat alle paaltjes zullen blijven staan, met uitzondering van dat ene paaltje dat de leveringen aan de bakker verhindert.

Als fietser in Schaarbeek verwacht ik dat iedereen zeven versnellingen hoger schakelt, want de toestand is er echt verschrikkelijk.

[509]

**Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).**- Het is in elk geval duidelijk dat het werk ter plaatse niet goed is gedaan. Als die bakker en alle andere handelaars eerst geraadpleegd waren geweest over de nieuwe plannen, dan had dit schouwspel vermeden kunnen worden. U had aan de lokale handelaars kunnen vragen hoe de leveringen concreet verlopen. Dan had u tenminste over correcte informatie beschikt.

**De heer Pascal Smet, minister.**- De gemeenten zeggen altijd dat ze van de situatie ter plekke op de hoogte zijn.

**Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).**- Het is duidelijk dat in dit geval zowel het gewest als de gemeente in de fout is gegaan. Beide hebben nagelaten om goede afspraken te maken. Als u beweert dat het anders is gelopen, moet u mij maar de nodige documenten voorleggen.

*(Opmerkingen van mevrouw Goeman)*

De inwoners van Schaarbeek verdienen in elk geval beter dan dit.

Overigens kreeg ik op mijn vraag over de zone-30 geen antwoord. Daarop kunt u eventueel ook schriftelijk antwoorden.

[515]

## **ACTUALITEITSVRAAG VAN DE HEER JEF VAN DAMME**

**AAN DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIËN, BEGROTING, EXTERNE BETREKKINGEN EN ONTWIKKELINGSSAMENWERKING,**

**betreffende "de vooruitgang van de hervorming van de verkeersfiscaliteit in het licht van het recente samenwerkingsakkoord inzake leaseauto's".**

**De heer Jef Van Damme (sp.a).**- Op de valreep krijgen we nog een kerstcadeau op het vlak van groene mobiliteit, schone lucht en gezondheid. Volgens de pers zouden de gewesten immers een akkoord hebben bereikt over de vergroening van de verkeersbelasting voor leasewagens. Dat is niet onbelangrijk, want het grootste deel van die wagens betreft nog altijd dieselwagens, in tegenstelling tot de rest van het wagenpark

---

dat systematisch vergroent. De nieuwe verkeersbelasting zal mensen ertoe aanzetten om voor milieuvriendelijkere leasewagens te opteren.

Kunt u dat goede nieuws bevestigen? Kunt u meer details geven over de inhoud van het akkoord?

Als er inderdaad een intergewestelijk akkoord gesloten is, dan staat niets ons nog in de weg om vooruit te gaan in Brussel. U hebt altijd gezegd dat u geen verschillende regimes wilt en dat Brussel niet vooruit kan gaan zolang er geen akkoord met de andere gewesten is. Ik hoop dan ook dat u nog voor het einde van deze legislatuur een oplossing kunt uitwerken.

[519]

**De heer Guy Vanhengel, minister.** - Zoals ik in de commissie voor de Financiën meermaals heb beloofd en zoals ik herbevestigd heb tijdens de begrotingsbesprekingen, werken wij gestaag verder aan maatregelen voor een schonere lucht, onder meer door de uitbouw van slimme autofiscaliteit. Als we de luchtvervuiling in deze stad willen aanpakken, als we willen bijdragen tot het bereiken van de klimaatdoelstellingen via een vergroening van het wagenpark - wat ieders bedoeling is -, spreekt het voor zich dat we een zo groot mogelijk aantal wagens in die denkoefening moeten opnemen. Eigenlijk zou het om alle wagens moeten gaan. Daarom is er een samenwerkingsakkoord nodig met de andere gewesten.

Zowel in de Brusselse, Vlaamse als Waalse regering bestaat er een consensus over zo'n samenwerkingsakkoord. In de Brusselse regering en in de commissie hebben we het daar al meermaals over gehad. Wij hebben het voorrecht om over een zeer goed expertiserapport te beschikken, waar we naar kunnen teruggrijpen. In de Vlaamse regering lopen de zaken iets formeler. Mijn Vlaamse collega probeert steeds de voltallige regering achter zich te schragen.

Ik moet bekennen dat samenwerking in dit land geen sinecure is. Oorspronkelijk werkte ik samen met mevrouw Turtelboom, vervolgens met de heer Tommelein en binnenkort wordt het mevrouw Peeters. Dat zijn drie personen die ik goed ken, dus dat is op zich geen probleem. Aan Franstalige kant ben ik begonnen met de heer Lacroix. Nu is het de heer Crucke. Zoals ik al zei: we proberen gestaag vooruitgang te boeken.

[521]

Het is nog te vroeg om vandaag al in detail uit te leggen hoe de hervorming in elkaar zal zitten. De grote lijnen zijn wel al duidelijk, maar de concrete invulling moet nog gebeuren.

Eerlijk gezegd denk ik dat er te weinig tijd overblijft om alle neuzen in dezelfde richting te krijgen en tot een eenvormig resultaat te komen. Wat we wél nog kunnen doen, is alles zo goed mogelijk voorbereiden voor de volgende regeringen, waarvan we natuurlijk nog niet weten wie er deel van zal uitmaken. Daarom pleit ik om ervoor te zorgen dat de drie gewesten zoveel mogelijk op één lijn zitten tegen het begin van de volgende regeerperiode. De beslissing die de Vlaamse regering vandaag wellicht neemt, past in dat kader. Dat is nodig om na de verkiezingen door te gaan met de hervorming, die bij voorkeur zo eenvormig mogelijk is. Hoe eenvormiger de vergroening van de verkeersbelasting is, hoe groter haar effect op het leefmilieu zal zijn.

Daarbij moeten we stevast voor ogen blijven houden dat het einddoel de slimme kilometerheffing moet zijn, overal en voor iedereen. Als ik dat zeg, heb ik trouwens niet alleen België voor ogen.

[523]



Op termijn zou er in heel Europa een slimme kilometerheffing moeten komen. Het zou ideaal zijn om vanuit onze centrale ligging een voortrekkersrol te spelen. Dat is waar we naartoe trachten te werken. Wat u vandaag in de krant hebt gelezen, is opnieuw een stap in de goede richting. De volgende stap is dat we het rapport van de experts bezorgen aan alle parlementsleden en partijvoorzitters van dit land, met de vraag om tegen mei tot een akkoord te komen.

[529]

**De heer Jef Van Damme (sp.a).**- Ik dacht dat er sprake was van een doorbraak, maar u hebt het nu over een stap in de goede richting. Dat is toch wat anders.

U streeft ernaar om de hervorming in de volgende regeerperiode rond te krijgen, terwijl ik verwachtte dat dat nog tijdens deze regeerperiode zou lukken. Ik ben dan ook enigszins teleurgesteld, al kan ik u daarvoor niet persoonlijk verantwoordelijk stellen, aangezien u met de andere gewesten tot een overeenkomst moet komen.

**De heer Guy Vanhengel, minister.**- Als we het akkoord over de leasingwagens nog rond zouden krijgen, dan gaan we natuurlijk verder en werken we de hervorming nog deze regeerperiode af. Ik ben daar een voorstander van, maar ik weet niet of dat zal lukken.

**Mevrouw Annemie Maes (Groen).**- Dat verhaal horen we al tien jaar.

**De heer Guy Vanhengel, minister.**- Mevrouw Maes, ik doe mijn best en eindelijk boeken we ook vooruitgang. Ik heb nog met Groen samengewerkt en toen zat er helemaal geen schot in de zaak. Het gaat nu beter dan toen.

[537]

#### QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. JAMAL IKAZBAN

**À M. PASCAL SMET, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS,**

**concernant "les mesures contre les agressions à caractère sexuel dans les transports en commun".**

**M. Jamal Ikazban (PS).**- Nous avons très souvent abordé la question du harcèlement de rue dans ce parlement. Aujourd'hui, je voudrais évoquer une agression sexuelle qui a eu lieu dans le métro ce mercredi. Isabel, une jeune femme de 31 ans, s'est retrouvée avec la main d'un passager entre les jambes. Elle a eu un réflexe important et courageux : elle s'est levée, a crié et a filmé son agresseur le temps que le métro passe dans au moins six stations. Tout cela s'est passé dans une indifférence quasi généralisée de la part des autres passagers et c'est sans doute le plus grave.

Combien de jeunes femmes subissent-elles des agressions sexuelles et un harcèlement de ce type dans les transports en commun ? Au-delà des chiffres, la STIB est-elle en mesure de fournir au Parquet de Bruxelles les images qui permettraient d'identifier l'agresseur ? Cela permettrait de mettre fin, une bonne fois pour toutes, à l'impunité et de faire savoir que tout est dorénavant filmé dans les transports en commun.

[541]

Je voudrais aussi évoquer avec vous la possibilité d'agir, de mener des campagnes, pour contrer l'indifférence générale. Il existe par exemple des campagnes de sensibilisation au problème des pickpockets. Il faudrait en

---

faire de même par rapport à ce phénomène important, et peut-être aussi rappeler la loi, qui condamne la non-assistance aux victimes d'agressions sexuelles.

Un numéro d'urgence existe à la STIB. Est-il réellement utilisé ? L'est-il dans ces cas précis et avec quelle efficacité ?

**M. Pascal Smet, ministre.**- Malheureusement, ce type de phénomène n'est pas limité aux transports en commun - je pense aux piscines publiques, entre autres -. Certains individus se comportent dans notre société de façon inacceptable, méprisable et injustifiable. En ce qui concerne les transports en commun, il y a déjà eu des campagnes de sensibilisation à ce problème.

Pour aborder le cas précis que vous évoquez, dès que la STIB a été informée de l'incident, des images ont été conservées et mises à la disposition de la police. La STIB a contacté la victime pour lui suggérer de porter plainte, de sorte que la police puisse demander ces images et mener l'enquête.

Le numéro d'urgence de la STIB peut être utilisé dans ce type de cas. Cela dit, il est toujours plus efficace d'appeler directement la police.

Vous savez aussi que, sous cette législature, le nombre d'agents de sécurité a été augmenté sur le réseau de la STIB. Ils peuvent intervenir quand de tels faits se produisent.

[545]

En résumé, la STIB a conservé les images des caméras de surveillance pour les mettre à la disposition de la police. J'espère que la victime a déposé plainte, ou est sur le point de le faire, comme il est conseillé dans de pareilles situations.

L'organisation de campagnes spécifiques auprès des voyageurs, comme vous le suggérez, est à retenir. Il ne faudrait pas que celles-ci se limitent au harcèlement sexuel, mais sensibilisent à la violence dans l'espace public. Dans les cas de violence dans les transports publics, on constate que les passagers n'osent généralement pas intervenir. Nous allons réfléchir à une solution et examiner ce qui se pratique à l'étranger. Le harcèlement est un phénomène de société qui se produit dans les transports publics et qu'il faut éradiquer.

[547]

**M. Jamal Ikazban (PS).**- Je suis très satisfait d'entendre que la STIB est en mesure de fournir ces images. Je pense qu'il en va vraiment du respect et du soutien que nous devons apporter aux victimes de tels actes, qui sont trop nombreuses à ne pas porter plainte. Un travail doit être effectué au niveau du soutien et de l'accompagnement de ces victimes.

Comme vous l'avez souligné, le harcèlement et les agressions sexuelles sont un phénomène qui s'observe malheureusement partout, notamment - mais pas uniquement - dans les transports en commun. Nous avons néanmoins, ici à Bruxelles, le devoir d'assurer, d'améliorer et de renforcer la sécurité, la convivialité et le contrôle social dans nos transports en commun.

*(Applaudissements)*

*- La séance est suspendue à 12h20.*

[553]

---

- La séance est reprise à 12h29.

## VOTES NOMINATIFS

[555]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les amendements, les articles réservés et sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant le Code bruxellois du logement afin de renforcer la lutte contre la discrimination dans l'accès au logement (nos A-745/1 et 2 – 2018/2019).

[557]

### *Article 11*

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 3 déposé par M. Arnaud Verstraete et Mme Zoé Genot.

Il est procédé au vote.

#### RÉSULTAT DU VOTE 1

81 membres sont présents.

14 répondent oui.

67 répondent non.

En conséquence, l'amendement n° 3 est rejeté.

[561]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 4 déposé par M. Arnaud Verstraete et Mme Zoé Genot.

Il est procédé au vote.

#### RÉSULTAT DU VOTE 2

81 membres sont présents.

14 répondent oui.

67 répondent non.

En conséquence, l'amendement n° 4 est rejeté.

[565]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 5 déposé par Mme Mathilde El Bakri.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 3

79 membres sont présents.

13 répondent oui.

65 répondent non.

1 s'abstient.

En conséquence, l'amendement n° 5 est rejeté.

[569]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'article 11.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 4

81 membres sont présents.

48 répondent oui.

16 répondent non.

17 s'abstiennent.

En conséquence, l'article 11 est adopté.

[573]

### *Article 12*

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 1 déposé par MM. Olivier de Clippele, Abdallah Kanfaoui et Vincent De Wolf.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 5

82 membres sont présents.

18 répondent oui.

63 répondent non.

1 s'abstient.

En conséquence, l'amendement n° 1 est rejeté.

[577]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 2 déposé par MM. Olivier de Clippele, Abdallah Kanfaoui et Vincent De Wolf.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 6

82 membres sont présents.

18 répondent oui.

63 répondent non.

1 s'abstient.

En conséquence, l'amendement n° 2 est rejeté.

[579]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 6 déposé par Mme Mathilde El Bakri.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 7

82 membres sont présents.

14 répondent oui.

68 répondent non.

En conséquence, l'amendement n° 6 est rejeté.

[583]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 7 déposé par Mme Mathilde El Bakri.

Il est procédé au vote.

#### RÉSULTAT DU VOTE 8

82 membres sont présents.

14 répondent oui.

68 répondent non.

En conséquence, l'amendement n° 7 est rejeté.

[585]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'article 12.

Il est procédé au vote.

#### RÉSULTAT DU VOTE 9

82 membres sont présents.

59 répondent oui.

2 répondent non.

21 s'abstiennent.

En conséquence, l'article 12 est adopté.

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Il est procédé au vote.

#### RÉSULTAT DU VOTE 10

82 membres sont présents.

63 répondent oui.

2 répondent non.

17 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[591]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance contenant le Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2019 (nos A-739/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

#### RÉSULTAT DU VOTE 11

82 membres sont présents.

49 répondent oui.

33 répondent non.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[595]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2019 (nos A-740/1, 2 et 3 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

#### RÉSULTAT DU VOTE 12

82 membres sont présents.

49 répondent oui.

33 répondent non.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[599]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de règlement contenant le Budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2019 (nos A-742/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

#### RÉSULTAT DU VOTE 13

82 membres sont présents.

49 répondent oui.

33 répondent non.

En conséquence, le parlement adopte le projet de règlement qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[603]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de règlement contenant le Budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2019 (nos A-743/1 et 2 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 14

82 membres sont présents.

49 répondent oui.

33 répondent non.

En conséquence, le parlement adopte le projet de règlement qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[607]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement et sur l'ensemble du projet d'ordonnance visant à établir une allocation de logement en Région de Bruxelles-Capitale (nos A-749/1 et 2 – 2018/2019).

*Article 7/1 (nouveau)*

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 1 déposé par MM. Bertin Mampaka-Mankamba, Michel Colson, Fouad Ahidar, Mme Caroline Désir, M. Paul Delva et Mme Khadija Zamouri.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 15

82 membres sont présents.

82 répondent oui.

En conséquence, l'amendement n° 1 est adopté.

[613]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 16



82 membres sont présents.

65 répondent oui.

17 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

*(Applaudissements à l'adresse de M. Michel Lemaire)*

[619]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ajustement du budget du parlement pour l'année budgétaire 2018 (nos A-754/1 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 17

81 membres sont présents.

76 répondent oui.

4 répondent non.

1 s'abstient.

En conséquence, le parlement adopte la proposition d'ajustement du budget du parlement pour l'année budgétaire 2018.

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de budget du parlement pour l'année budgétaire 2019 (nos A-754/1 – 2018/2019).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 18

81 membres sont présents.

76 répondent oui.

4 répondent non.

1 s'abstient.

En conséquence, le parlement adopte la proposition de budget du parlement pour l'année budgétaire 2019.

[623]

---

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'avis favorable et sans réserves relatif à la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2018 de l'Établissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale (art. 33 de la loi du 21 juin 2002) (n° A-760/1 – 2018/2019).

Nous passons au vote sur l'avis favorable et sans réserves, tel qu'adopté par la commission.

Il est procédé au vote.

#### RÉSULTAT DU VOTE 19

81 membres sont présents.

81 répondent oui.

En conséquence, le parlement émet un avis favorable et sans réserves sur la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2018 de l'Établissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'avis favorable et sans réserves relatif à la modification budgétaire n° 3 de l'exercice 2018 de l'Établissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale (art. 33 de la loi du 21 juin 2002) (n° A-760/1 – 2018/2019).

Nous passons au vote sur l'avis favorable et sans réserves, tel qu'adopté par la commission.

Il est procédé au vote.

#### RÉSULTAT DU VOTE 20

81 membres sont présents.

81 répondent oui.

En conséquence, le parlement émet un avis favorable et sans réserves sur la modification budgétaire n° 3 de l'exercice 2018 de l'Établissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

[633]

**M. le président.**- La séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

- *La séance est levée à 12h47.*